

**Commission départementale
de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers
Compte rendu de la réunion du 10 janvier 2019**



La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est tenue à la DDTM de la Manche le 10 janvier 2019, sous la présidence de M. Karl KULINICZ, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer.

Liste des participants :

M. de BEAUCOUDREY	Représentant du conseil départemental
M. Gilbert FONTENAY	Maire de la Trinité
M. Hubert LEFEVRE	Maire de Rauville-le Bigot
M. Franck HALLEY	Direction départementale des territoires et de la mer
Mme Josiane BELLIARD	Représentante des propriétaires ruraux
M. Luc CHARDINE	Représentant des JA 50
M. Thierry CHASLES	Représentant de la FDSEA
M. Bertrand DE VERDUN	Représentant des propriétaires forestiers
M. Bernard COUILLARD	Représentant de la Chambre d'Agriculture
M. Joël BELLENFANT	Représentant de Manche Nature
M. Patrick DACHEUX	Représentant du GRAPE
M. Jacques DUBOS	Représentant de la confédération paysanne
M. Marc GAIDIER	FDSEA 50
M. Gilles GODEFROY	SAFER
Mme Hélène GARBIN	Chambre d'Agriculture
Mme Coralie LAFRECHOUX	Conseil départemental
Mme EVA DE AZEVEDO	Direction départementale des territoires et de la mer
Mme Christelle SIGNOL	Direction départementale des territoires et de la mer
M. Emmanuel GUERIN	Direction départementale des territoires et de la mer

Étaient excusés :

M. Erick GOUPIL	Maire d'Isigny-le-Buat
M. Gérard BAMAS	Fédération des Chasseurs

Étaient invités :

M. Guillaume JOUAN	SAFER
M. Stéphane BOUCHEZ	SAFER
M. Jérôme METEL	Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie (CRAN)
M. Emile CONSTANT	Maire de la commune déléguée de Rouffigny

Le quorum est atteint.

En préambule, M. KULINICZ fait acter par la commission le procès-verbal de la CDPENAF du 13 décembre 2018. Il invite Mme GARBIN et M. METEL de la Chambre d'Agriculture à présenter l'état des réflexions de la Chambre d'Agriculture concernant la compensation agricole collective.

Etat des réflexions de la Chambre d'Agriculture concernant la compensation agricole collective (la présentation est jointe au compte-rendu)

M. METEL et Mme GARBIN présentent l'avancée des travaux de la CRAN sur la compensation collective agricole. Une réunion d'échange a eu lieu le 20 décembre 2018 avec les services de l'État. Il est constaté une sous-évaluation du volet économique sur les premiers dossiers déposés en 2018 et une nécessité de réfléchir à un outil d'évaluation économique dans un cadre régional. Une note de cadrage est en cours d'élaboration au niveau régional en collaboration avec les directions départementales des territoires de la Normandie. La méthode d'évaluation de la perte économique totale choisie par la CRAN est basée sur le calcul de la perte de valeur ajoutée par les exploitations et les opérateurs amont et aval, par hectare et par système de production. Seule la perte économique sur la filière agricole est évaluée. A celle-ci s'ajoute la valeur des services environnementaux rendus par les terres agricoles. Les impacts sur les autres domaines, par exemple les infrastructures routières, le développement économique ou d'autres filières, ne sont pas estimés.

La création d'un fonds collectif supporté par un groupement d'intérêt public est souhaité par la CRAN pour mettre à disposition un financement pour des futurs projets de compensation.

M. CHASLES souligne que la méthodologie semble complexe. Mme GARBIN indique que l'objectif de la présentation est de clarifier la notion de compensation agricole collective.

M. BELLENFANT indique qu'il serait intéressant d'évaluer la perte de biodiversité, notamment sur les chantiers du type 2x2 voies.

M. KULINICZ remercie les représentants de la CRAN et salue cette démarche qui s'appuie sur une vision globale et propose une méthodologie. Il est convenu que la note de cadrage sera transmise aux membres de la commission.

Avis conforme sur une délibération motivée sur la commune de Villedieu-les-Poêles – Rouffigny

Une première demande de certificat d'urbanisme (CU) déposé en 2015 pour la construction d'une maison d'habitation, sur un terrain sis au lieu-dit la Grande Jaunais a fait l'objet d'un avis favorable. Cet arrêté est devenu caduc. Une seconde demande a été présentée le 6 novembre 2017 et a fait l'objet d'un refus (arrêté du 15 février 2018 - CU 05063917 J0090). Le refus a été motivé de la manière suivante : « le terrain objet de la demande se situe en dehors d'une partie urbanisée, ce dernier étant éloigné du bourg de Rouffigny de plus d'un kilomètre, dans un hameau comprenant quelques habitations au Nord entrecoupé par un chemin rural, à l'Est et à l'Ouest, des terrains vierges de constructions au Sud, et qu'il n'est pas situé dans un secteur présentant un caractère dense et organisé permettant de le définir comme une partie urbanisée. La commune a délibéré en faveur du projet au titre de l'article L111-4-4ème alinéa du Code de l'urbanisme le 12 mars 2018. La CDPENAF a émis un avis défavorable le 31 mai 2018 au motif que cette construction renforçait le mitage et accentuait l'urbanisation au sein de l'espace rural.

Une nouvelle demande de certificat d'urbanisme a été déposée le 17 octobre 2018 et la commune a délibéré en faveur du projet le 21 décembre 2018 au titre de l'article L111-4-4ème alinéa du Code de l'urbanisme.

M. CONSTANT indique que des bâtiments agricoles (garage, étable) ont existé sur cette parcelle. M. BELLENFANT estime que le projet contribue au mitage de l'espace. En étant loin des services, les bénéficiaires de cette autorisation seront contraints d'utiliser la voiture. M. DUBOS constate que le conseil municipal n'a pas voté à l'unanimité les délibérations demandant la dérogation.

M. CONSTANT considère cette parcelle comme une dent creuse. De plus, les réseaux (eaux, électricité) sont présents. M. FONTENAY et M. CHASLES estiment que ce projet n'est pas préjudiciable pour l'activité agricole.

M. KULINICZ rappelle que dans le respect des objectifs de développement durable, l'équilibre entre les populations actuelles et futures résidant dans les zones urbanisées et rurales est une nécessité, notamment dans l'objectif de revitalisation des centres urbains et ruraux.

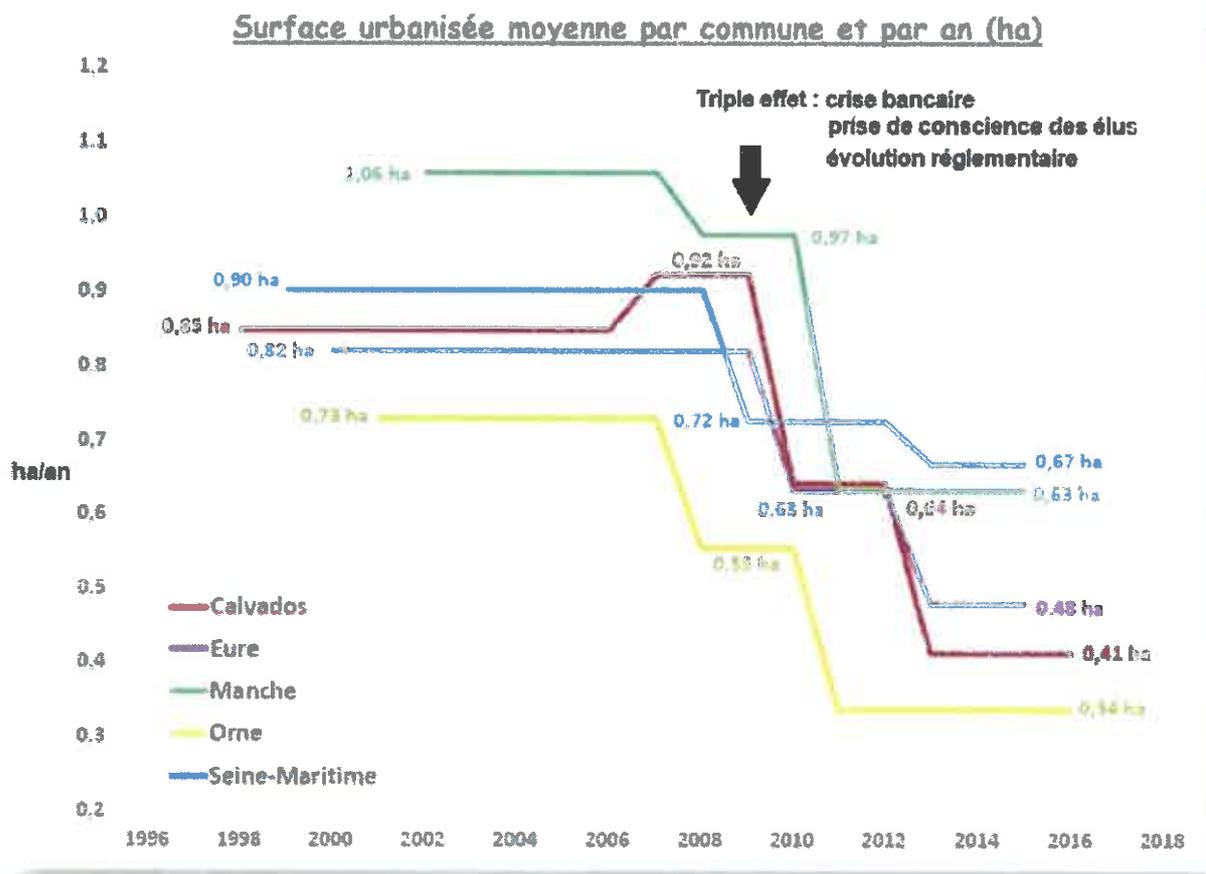
Il est proposé un avis défavorable sur la délibération motivée sur la commune de Villedieu-les-Poêles – Rouffigny au motif que cette construction renforcerait le mitage et accentuerait l'urbanisation au sein de l'espace rural.

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
3	7	3

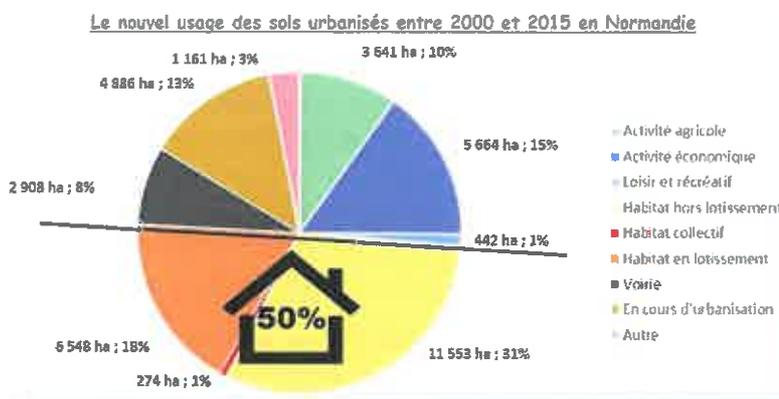
La commission émet un avis favorable sur la délibération motivée sur la commune de Villedieu-les-Poêles – Rouffigny.

Présentation de l'outil de mesure de la consommation d'espace (VIGISOL) par la SAFER (la présentation est jointe au compte-rendu)

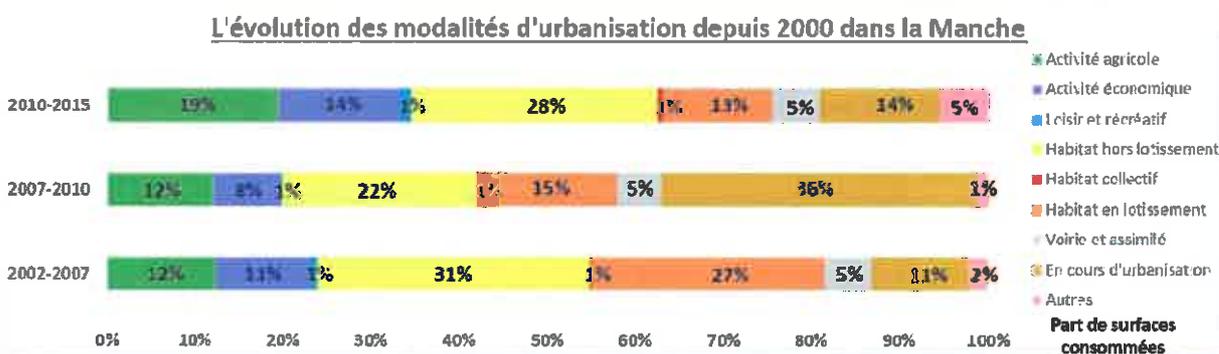
M. JOUAN présente quelques chiffres clés de l'étude réalisée par VIGISOL. 4 campagnes régionales ont été réalisées en 2011, 2013, 2015, 2018 qui ont nécessité l'emploi de 22 mois d'équivalent temps plein. La campagne 2018 confirme la baisse perçue en 2015 (voir graphique ci-dessous).



50 % de l'espace est consommé par l'habitat :



La consommation d'espace dans la Manche tend à diminuer d'après les résultats de l'étude Vigisol (passage de 636 ha/an sur 2002-2007 à 380ha/an 2010-2015).



M. DACHEUX souligne que l'approche par commune et par habitant et par an ne semble pas très judicieux. M. JOUAN précise que c'est un choix pédagogique pour les communes. D'autres approches sont toutefois possible avec Vigisol (ex : par habitant et par an).

M. BELLENFANT s'interroge sur la possibilité de quantifier les friches avec Vigisol et souligne qu'il serait intéressant de fournir ces données aux communes pour la création des zones d'activités par exemple. M. JOUAN lui confirme la possibilité de ce type d'enquête mais souligne que ce travail sur le terrain a un coût financier.

M. KULINICZ remercie la SAFER pour cette présentation riche d'information.

Avis sur la construction d'un bâtiment de conditionnement et de stockage de légumes en agriculture biologique avec 4 serres de cultures sur la commune de Bricquebosq

La commune de Bricquebosq est située à l'est de Flamanville. Elle est couverte par une carte communale. Le projet se situe dans la zone non-constructible de la carte communale. Le centre instructeur a saisi la CDPENAF. Le projet consiste à construire un bâtiment de conditionnement et de stockage de légumes en agriculture biologique (383 m²) et 4 serres de cultures (1200 m²) sur la parcelle ZD 36 sur la commune de Bricquebosq.

Interrogé sur la procédure de révision de la carte communale, qui devait être représentée en CDPENAF , M. HALLEY indique que la collectivité n'a pas transmis de nouveau projet au secrétariat de la CDPENAF.

Il est proposé un avis favorable sur la construction d'un bâtiment de conditionnement et de stockage de légumes en agriculture biologique avec 4 serres de cultures sur la commune de Bricquebosq

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
11	0	2

La commission émet un avis favorable sur la construction d'un bâtiment de conditionnement et de stockage de légumes en agriculture biologique avec 4 serres de cultures sur la commune de Bricquebosq.

Tableau des autorisations d'urbanisme en RNU

N° dossier	Autorisations d'urbanisme	Commune	Pétitionnaire	Objet et Surface
1	PC.050.124.18.J0002	LA CHAPELLE UREE	GAEC HERSANDIERES, représenté par: M. LHERMELIN Yannick	Extension d'une stabulation et construction d'une fosse Béton circulaire 1518 m²

Il est proposé un avis favorable sur ce dossier

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
11	0	2

La CDPENAF émet un avis favorable sur ce dossier.

En conclusion de la réunion, M. KULINICZ propose qu'un travail soit conduit par la DDTM pour faire un bilan des avis pris par la commission, cela dans le but d'esquisser des éléments de doctrine. Il précise qu'il ne s'agit pas de mécaniser le travail de la commission, qui reste souveraine, mais d'éclairer les propositions d'avis en veillant à l'homogénéité du traitement des différents dossiers. Cette proposition est retenue par la commission.

La séance est levée à 16 h 45.

Le président de la CDPENAF, représentant le Préfet


Karl KULINICZ

La Compensation Collective Agricole

Éviter – Réduire - Compenser

*Travaux des Chambres d'agriculture de Normandie
présentés en CDPENAF 50
le 10/1/19*

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NORMANDIE

TERRES d'**a**VENIR

La compensation agricole - rappel



Ce que c'est :

- Des mesures « collectives » : en nature ou sous forme de financements d'investissements dans des équipements, des aménagements, des ouvrages....
- Des mesures visant à « consolider l'économie agricole » => recréer une valeur ajoutée sur le territoire et/ou dans une filière et un nouveau potentiel économique.

Ce que ça n'est pas :

- **Une réparation de préjudices individuels (déjà réparés) qui :**
 - sont traités à l'échelle exploitation,
 - se traduisent par des indemnités de perte de revenu et des indemnités pour reconstitution d'un outil impacté,
 - donnent lieu à un règlement financier ou/et solutions alternatives.

Contexte national - rappel

Pourquoi la création d'une ERC agricole ?

-L'artificialisation des terres reste à un niveau élevé malgré les réformes des documents d'urbanisme et certains outils :

- stabilisation depuis 2008 à 55 000 ha/an (source Agreste), mais alerte de la FNSAFER sur une reprise à la hausse depuis 2015.
- pour 2/3 des surfaces artificialisées, il s'agit d'espaces agricoles.

-La mise en œuvre de l'exigence ERC environnementale (« compensation écologique »)

- Demande de la profession agricole lors de l'élaboration de la loi d'avenir pour l'agriculture en 2014

Démarche ERC appliquée à l'économie agricole



ERC : un levier de régulation pour l'économie de foncier !

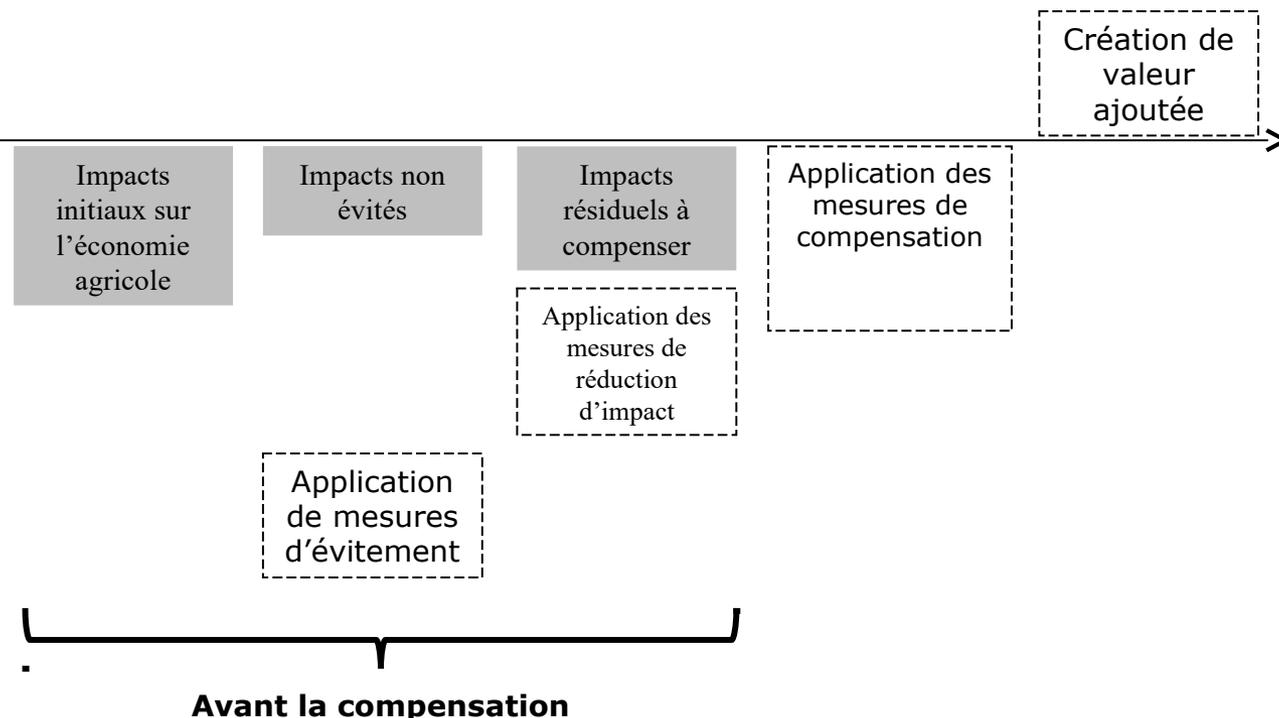
Son montant pourra être dissuasif car il vise à réinterroger le projet et à éviter les impacts sur l'économie agricole territoriale.

Nécessité d'identifier et d'évaluer l'économie agricole du territoire concerné

Création de valeur ajoutée

Etat initial de l'économie agricole

Perte sur l'économie agricole



2018 : les premières démarches dans la Manche concernant l'application de l'ERC agricole

Constat :

- Des « petits » projets, ponctuels, isolés en secteur rural
 - Initialisation du décryptage Manchois des modalités de réalisation de l'étude à réaliser et du chiffrage de la Valeur Economique Agricole Collective
 - Des 1ères conclusions et décisions prises par la CDPENAF, convenant que le sens des négociations particulières entreprises en direct (et au préalable) par le Maitre d'Ouvrage, sont suffisantes.
- 

QUESTION :

Quelque soit le contexte territorial (rural, périurbain ...),

comment utiliser opportunément cette notion d'ERC agricole, afin de concourir à l'émergence de projets agricoles créateurs de valeur ajoutée pour l'agriculture

Le contexte en Normandie ... vers une harmonisation des approches ?

... afin que l'implication (financière, entre autre) des Maitres d'Ouvrages et décideurs locaux soit à la hauteur, pour une mise en œuvre de la compensation AGRICOLE

BEAUCOUP DE CHOSES RESTENT A CONSTRUIRE !

- Discussion avec les services de l'État (DRAAF (le 20/12/18), DDT, CDPENAF) pour co-construire une note de cadrage régionale relative à l'application du dispositif ?
(précisions sur contenu de l'étude type)
- Quelles modalités compensatoires en Normandie hors fonds – Convention MO-Collectivités – Opérateur par projet et par territoire ?
- Mise en place d'un fond de compensation ? Quel portage juridique (Association, GIP, autres, ...)
- Quelle implication des Chambre d'agriculture (animation), à quelle échelle ?

Etat des réflexions des Chambres d'agriculture de Normandie – initiées depuis 2016-17



Mise en place d'une **méthode d'évaluation de la perte** de valeur ajoutée **pour l'agriculture** par le PEP Normand appliquée :

- pour des carrières au Nord de l'Eure (STREF)
- pour la DREAL sur le projet de liaison A28-A13 (contournement Est de Rouen)
Projets non soumis à la compensation agricole – étude d'impact environnementale réalisée avant le 31/12/2016
- sur un projet d'aménagement d'une zone d'activité sur la commune de Colombelles (Calvados)
- sur un projet d'aménagement d'une zone 1AU sur la commune de Moulton (Calvados)

Constat normand :

Des projets soumis au dispositif qui font leur apparition mais dont les conclusions de certaines études soumises à l'avis des CDPENAF ne sont pas toujours en adéquation avec l'esprit du cadre réglementaire et les attentes de la profession agricole ...

Confusion entre le préjudice individuel et collectif / sous-évaluation de la perte économique, ...

La profession agricole normande, à partir de mi 2018, trouve nécessaire de poser un cadre



Un projet de note de cadrage à mettre en œuvre pour :

- **Rappeler les objectifs du dispositif et ce qu'est la compensation agricole collective**
- **Le contenu de l'étude préalable** (+détaillé que dans le décret)
- **Les différentes formes de compensation**
- **La modalités de mise en œuvre des mesures compensatoires dans le cadre de la mise en place d'un fonds de compensation**

SANS OUBLIER LES PRINCIPES :

- UNE AMBITION DE **DIALOGUE TERRITORIAL**
- UNE DYNAMIQUE DE **PROJETS**
- UNE DEMARCHE **COLLECTIVE**
- UN POTENTIEL **ECONOMIQUE AGRICOLE**



La Normandie, une région où la pression foncière est marquée

- Rappel du contexte agricole normand : dynamique des exploitations agricoles et des filières, potentialités agricoles des territoires...
- Etat des lieux de la consommation foncière normande.
- **Enjeux en matière de réduction de la consommation foncière et sur l'application du triptyque ERC...**

1) La compensation agricole : pourquoi ?

- En quoi le prélèvement foncier diminue le potentiel économique de la « ferme Normande » ?
- **Rappel des différentes compensations et ce que n'est pas la compensation collective agricole (compensation collective / compensation individuelle)**



2) L'étude préalable : quel contenu ?

- **Rappel des principes du décret du 31/08/2016 et de l'intérêt de mettre en place un cahier des charges indicatif**
- **Point spécifique sur les cas de projets de ZAC :**
 - le décret précise que la surface concernée par la réalisation du projet correspond à celle prélevée pour la réalisation de l'ensemble du projet.
 - faire prendre en compte les mesures de compensation issues d'une concertation avec le secteur agricole,
 - ...
- **Description du projet et délimitation du territoire :**
 - le périmètre du projet
 - le périmètre de l'étude avec le périmètre des impacts directs et la zone d'influence du projet

Synthèse du contenu de la note de cadrage



- **Analyse de l'état initial de l'économie agricole :**
 - Méthode, données et échelle de travail pour la caractérisation de la production agricole primaire (valeurs économiques, valeurs sociale et environnementale des espaces agricoles)
 - Données et échelle de travail pour analyser la filière économique et agricole amont / aval
 - Production d'une synthèse de l'état initial de l'économie agricole sur le territoire et justification du périmètre
 - enjeux des filières agricoles locales et de leurs problématiques, afin de permettre de déterminer leur capacité d'adaptation et leurs besoins à l'avenir.
 - Analyse des pressions foncières sur le territoires sur les 10 dernières années
 - Synthèse
- **Etude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire**
 - Impacts sur les valeurs économiques, sociales et environnementales du territoire
 - Evaluation financière globale des impacts

Synthèse du contenu de la note de cadrage



- **Mesures envisagées et retenues pour éviter et réduire les effets négatifs du projet**
 - Mesures d'**E**vitement envisagées et retenues
 - Mesures de **R**éduction envisagées et retenues
- **Mesures de compensation collective envisagées pour consolider l'économie générale agricole du territoire**
 - Rappel des grands principes
 - Compensation directes et indirectes + modalités de mise en œuvre + concertation avec la profession agricole + concertation à un niveau local
 - Exemples de mesures compensatoires
- **Gouvernance et calendrier de réalisation de l'étude préalable agricole**
 - Le calendrier, le choix du bureau d'études, le déroulé recommandé de l'étude, le processus de validation
- **Annexe : Evaluation de la valeur économique totale des surfaces consommées en Normandie – Méthode et repères chiffrés**

Différentes méthodes d'évaluation



- Au niveau national, plusieurs méthodes ont été répertoriées :
 - Ile de France
 - Pays de la Loire
 - Sarthe / Bretagne
 - Tarn / Haute-Garonne
- En Normandie, mise en place par les Chambres d'agriculture d'une méthode d'évaluation de la perte à compenser engendrée par le projet. Cette méthode a été présentée dernièrement aux services de l'État (DRAAF)- (20/12/2018).

Méthode normande : Évaluation de la Valeur Economique Totale (1)



L'indicateur choisi pour chiffrer l'impact de la destruction sur les filières est la perte de valeur ajoutée, au niveau des exploitations comme des opérateurs amont et aval.

Il s'agit d'une perte à compenser.

● Perte de valeur ajoutée sur l'exploitation

- Calcul d'une valeur ajoutée par hectare par système de production présent
 - Produit Brut / ha
 - Charges opérationnelles / ha (engrais, semences, produits phytosanitaires, aliments et frais vétérinaires)
 - Charges de structure / ha (frais de mécanisation, de carburant, travaux par des tiers et entretien du matériel)
- Perte moyenne par pondération selon les systèmes présents

Méthode normande : Évaluation de la Valeur Economique Totale (2)



- **Perte de Valeur Ajoutée dans la sphère agricole**

- Référence normande : 1 ETP direct sur les exploitations induit 1 ETP dans la sphère agricole (étude 2009)
- Répartition des emplois indirects entre industries et services
- Évaluation d'une VA moyenne par salarié (AGRESTE)

- **Services environnementaux**

- Contexte normand : Le retrait de surfaces agricoles se traduit in fine par la destruction de prairies, la valeur calculée prend donc en compte le coût environnemental de la destruction des prairies.
- Évaluation des services environnementaux rendus par les terres agricoles (fixation et stockage carbone, biodiversité, conservation de l'eau...)

Source : Rapport public Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes - Contribution à la décision publique - Bernard Chevassus

Le montant de la Valeur Économique Totale varie donc selon les filières en présence.

La Valeur Économique Totale



Valeur Economique Totale

Valeurs d'usage

Valeur de **non-usage**

Usage
Direct

Usage
Indirect

Productions agricoles

Emploi para agricole

Biodiversité

Services culturels divers

Chasse

Fixation de carbone

Bibliographie

Références normandes

Source: Krutilla et Weibrod

Hypothèses de calcul



- **Références génériques :**

- Évaluation sur **7 ans** : temps moyen nécessaire pour un retour à un « rythme de croisière » économique
- **Taux d'actualisation de 4 %** : actualisation des valeurs successives pour les remettre sur une base commune ; taux généralement retenu pour les projets de court et moyen terme

- **Références liées au contexte normand :**

- **1 ETP direct** sur les exploitations induit environ, selon les systèmes de production présents, **1 ETP dans la sphère agricole** (étude normande de 2009)
- Le retrait de surfaces agricoles se traduit in fine par la **destruction de prairies**, la valeur calculée prend donc en compte le coût environnemental de la destruction des prairies.

Montant de compensation



- **La Valeur Économique Totale ainsi définie représente la perte à compenser par hectare de surface agricole consommé.**
- **Il n'est pas appliqué de taux d'investissement pour deux raisons :**
 - Les ratios couramment employés lient un montant d'investissement à un chiffre d'affaires (= potentiel de production). Or, notre méthode évalue une valeur ajoutée et non un chiffre d'affaires.
 - Par ailleurs, la diversité des mesures de compensation pouvant être menées empêche, a priori et à moins d'une évaluation économique précise et complémentaire à l'étude, de définir ce ratio lors du chiffrage de la perte à compenser.

Préconisations



- **Cette méthodologie est un guide général.**
- **Son application se fait au cas par cas, selon le territoire impacté et ses spécificités. Ainsi, la connaissance de l'agriculture du territoire est primordiale.**
- **Les cas particuliers sont à prendre en compte : cultures à forte valeur ajoutée (maraîchage, arboriculture), production en Agriculture Biologique, production sous signe officiel de la qualité et de l'origine, diversification des activités.**
- **De même, la physionomie du projet est à prendre en compte dans l'évaluation, notamment des services environnementaux (présence d'espaces verts par exemple).**

Repères chiffrés



- En appliquant cette méthode et en se basant sur le RICA (Réseau d'Informations Comptables Agricoles – AGRESTE) pour les 6 systèmes normands de référence, les résultats de valeur économique totale moyenne par système, sur la période 2012-2016, sont les suivants :

Systeme	Céréales et oléo-protéagineux	Cultures générales	Bovins lait	Bovins viande	Bovins mixte	Polyculture, Polyélevage
Valeur Économique Totale (€/ha)	10 000	15 000	13 500	9 300	11 700	12 500

- Dans le cas de systèmes agricoles non représentés par le RICA chaque année, il conviendra de se référer à des valeurs de référence passées ou proches géographiquement. Ces valeurs de références n'enlèvent en rien la nécessité d'une étude précise du contexte agricole impacté et de ses spécificités.



MERCI DE VOTRE ATTENTION



Vigisol : le programme de suivi par photo- interprétation de la consommation des espaces NAF en Normandie

CDPENAF DE LA MANCHE – 10 Janvier 2019

Déroulement de la présentation

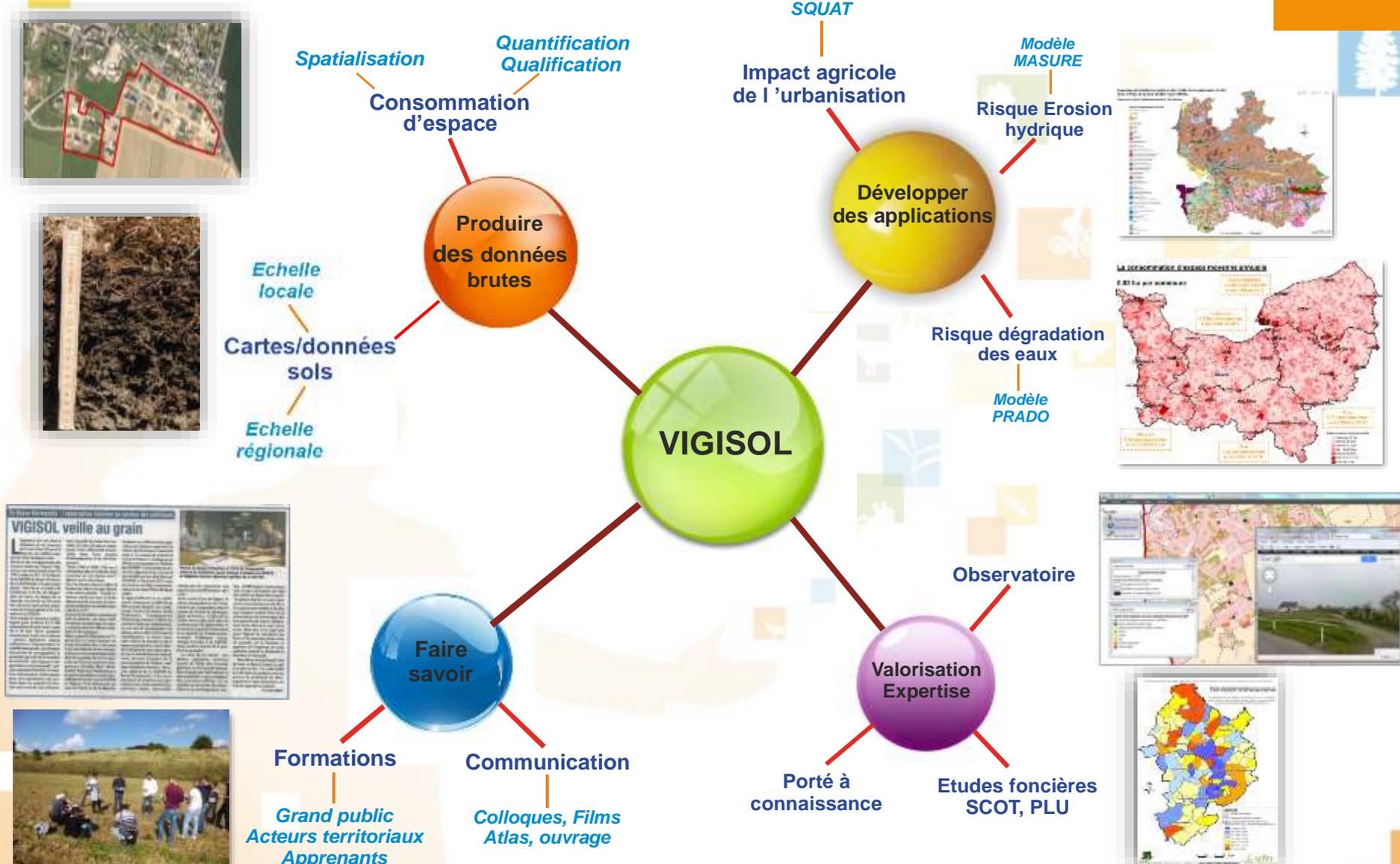
- 1) Préambule : l'Association Vigisol en quelques mots
- 2) Méthodologie : programmes de photo-interprétation
- 3) Résultats de la campagne de photo-interprétation 2018
- 4) Conclusion et perspectives

- 1) **Préambule : l'Association Vigisol en quelques mots**
- 2) Méthodologie : programmes de photo-interprétation
- 3) Résultats de la campagne de photo-interprétation 2018
- 4) Conclusion et perspectives

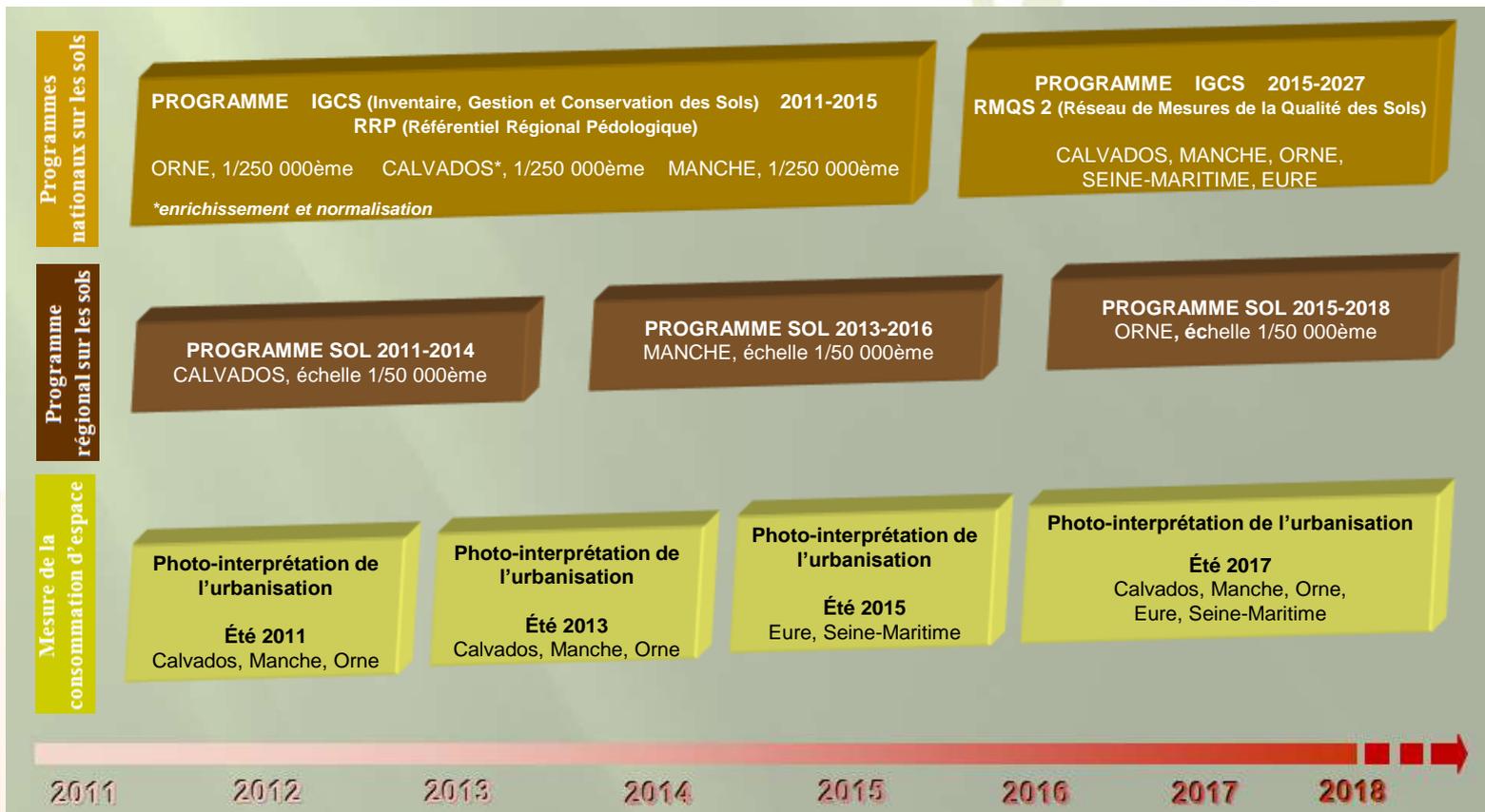
1) L'Association Vigisol en quelques mots

- **Association de type LOI 1901 créée en 2011** : partenariat entre la SAFER BN et P. LE GOUEE (pédologue – chercheur)
- **Objectif** : encadrer, organiser, et pérenniser la production et l'utilisation de données uniques sur l'occupation des sols et de la consommation d'espaces agricoles et naturels en Basse-Normandie
- **Structure à caractère technique, scientifique et opérationnel**
- Besoins croissants des collectivités et des services de l'Etat (LMAP / Grenelle, LAAAF / ALUR, SCOT / PLUi)
- **Produire des outils d'aide à la décision** : indicateurs globaux et application opérationnelle dans la planification de l'aménagement du territoire
- **Egalité territoriale** = permettre aux acteurs / collectivités de pouvoir bénéficier des mêmes outils et analyses en tout point du territoire

1) L'Association Vigisol en quelques mots



1) L'Association Vigisol en quelques mots



1) L'Association Vigisol en quelques mots



Tous les services de la SAFER contribuent au bon fonctionnement de VIGISOL



1) L'Association Vigisol en quelques mots

CDPENAF
50



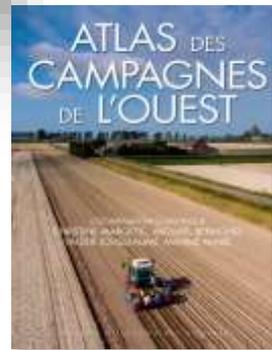
Plaquettes et atlas



Le Film Vigisol



Presse



Contribution à des ouvrages



JMS 3 décembre 2015
au Sénat à Paris



Posters

Exposition « Un Sol Pour Tous » avec l'IRD2



Participation à des colloques, conférences

Exemple : Sol Contre Tous ? Aux côtés de l'IRD2



Fête de la Science

Savoir-faire ⇔ Faire savoir

Déroulement de la présentation

CDPENAF
50

- 1) Préambule : l'Association Vigisol en quelques mots
- 2) Méthodologie : programmes de photo-interprétation**
- 3) Résultats de la campagne de photo-interprétation 2018
- 4) Conclusion et perspectives

Principe général

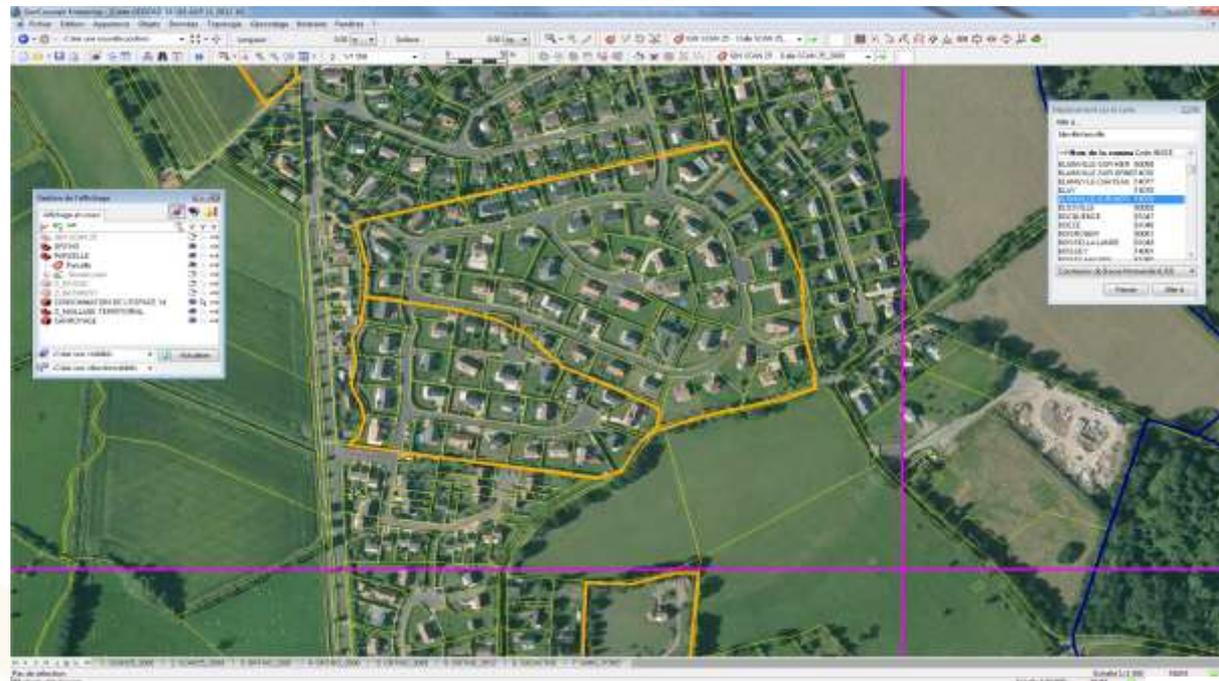
- 1) Spatialiser à l'échelle parcellaire les emprises
- 2) Quantifier les surfaces consommées
- 3) Qualifier les usages avants et après
- 4) Suivre l'évolution du rythme d'urbanisation



*Photos aériennes IGN et Conseils départementaux,
BD Parcellaire, Street View*

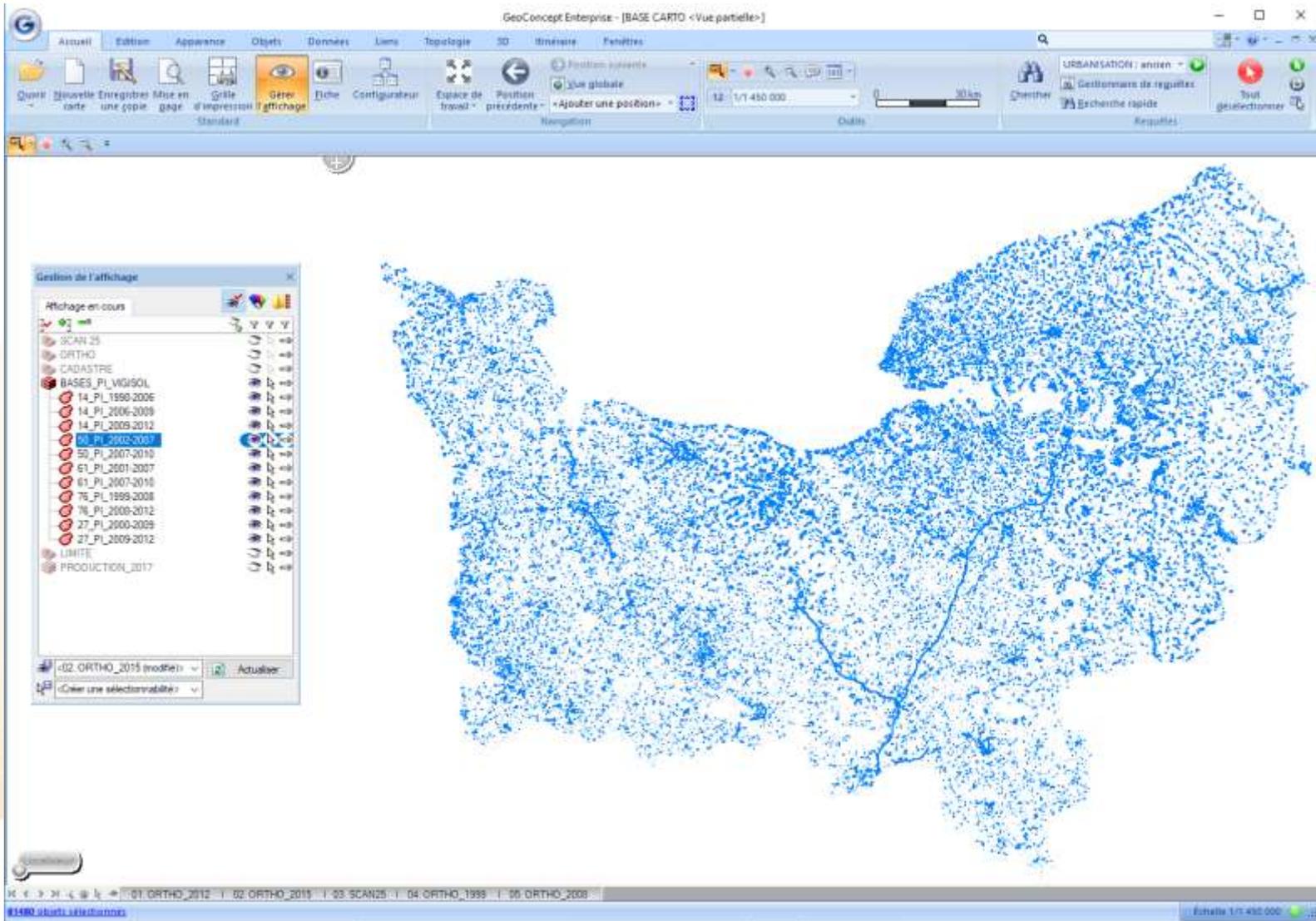
Balayage des photos aériennes au 1/2 000 – Zoom au 1/500

Pas d'Unité Minimale de Collecte



2) Méthodologie de Vigisol

Création d'une base de données cartographique et géoréférencée



2) Méthodologie de Vigisol

4 campagnes régionales : 2011, 2013, 2015, 2018

Les périodes d'analyses –
Dernière mise à jour en 2018

2002
2007
2010
2015

1998
2006
2009
2012
2016

2001
2007
2010
2016

1999
2008
2012
2015

2000
2009
2012
2015

Robustes
Reproductibles
Pédagogiques
Précis
Rapides
Uniques
Egalité territoriale

Programme mis à jour environ tous les 3 ans

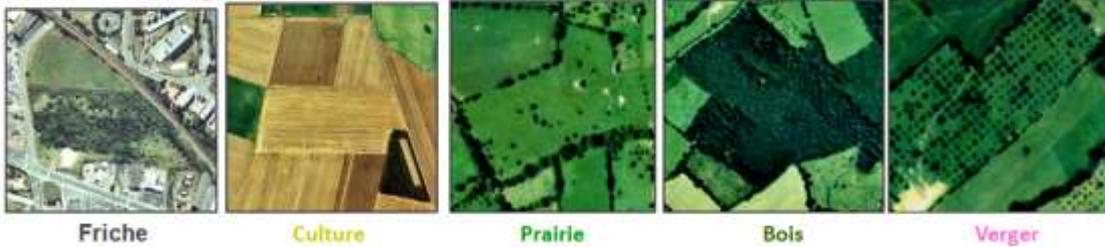
Production dès livraison de nouvelles photos aériennes, soit 1 an après la prise de vue aérienne

22 mois ETP pour couvrir la région sur 1 période

2) Méthodologie de Vigisol

QUANTIFIER / QUALIFIER / CARTOGRAPHIER

Les anciens usages des sols



Les nouveaux usages des sols



*Ancien usage, nouvel usage, surface, densité (nombre de logements/ha), ...
Comparaison des territoires entre eux, des périodes entre elles*

Contrôle qualité des bases de données



- réalisé en janvier 2014
- sur 90 communes et sur 3 départements
- 2,5% de marge d'erreur en surface
- méthode robuste
- consolidation progressive de la méthode

2) Méthodologie de Vigisol

Habitat disséminé individuel



Orthophotoplan



Vue de profil

2) Méthodologie de Vigisol

Zone de loisir : terrain de tennis



Orthophotoplan



Vue de profil

2) Méthodologie de Vigisol

Infrastructures agricoles : hangar



Orthophotoplan



Vue de profil

2) Méthodologie de Vigisol

Lotissement lâche



Orthophotoplan



Vue de profil

2) Méthodologie de Vigisol



**Echangeur de Mont-en-Bessin,
sur la déviation de Bayeux**



2) Méthodologie de Vigisol

Parc éolien dans la plaine sud de Caen



2) Méthodologie de Vigisol

Hangar agricole dans la plaine de Caen nord



2) Méthodologie de Vigisol

Lotissement récent (2015/2016) : mixité et densification



2) Méthodologie de Vigisol

Parc d'activités commerciales



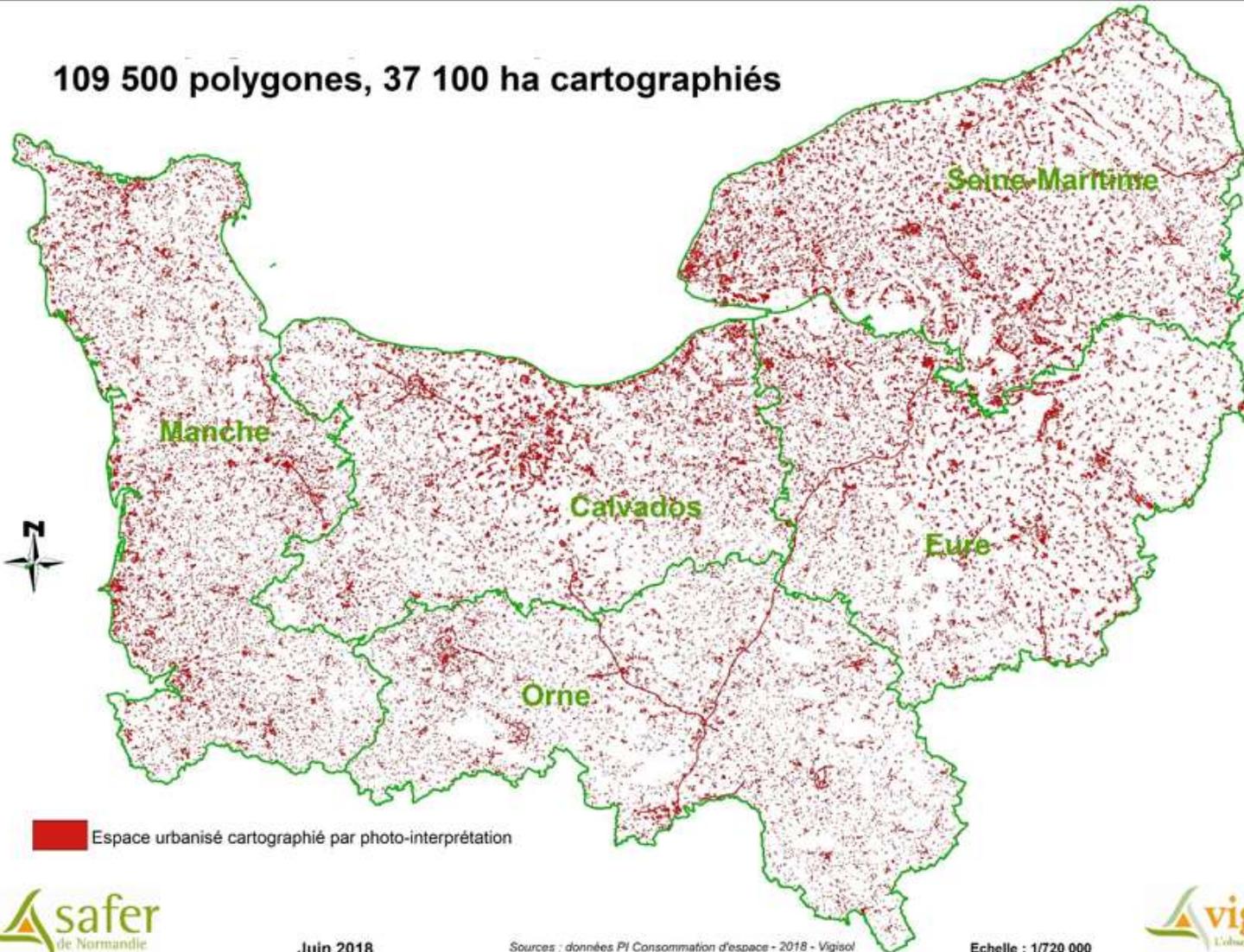
CDPENAF

50



2) Méthodologie de Vigisol

109 500 polygones, 37 100 ha cartographiés



Déroulement de la présentation

- 1) Préambule : l'Association Vigisol en quelques mots
- 2) Méthodologie : programmes de photo-interprétation
- 3) Résultats de la campagne de photo-interprétation 2018**
- 4) Conclusion et perspectives

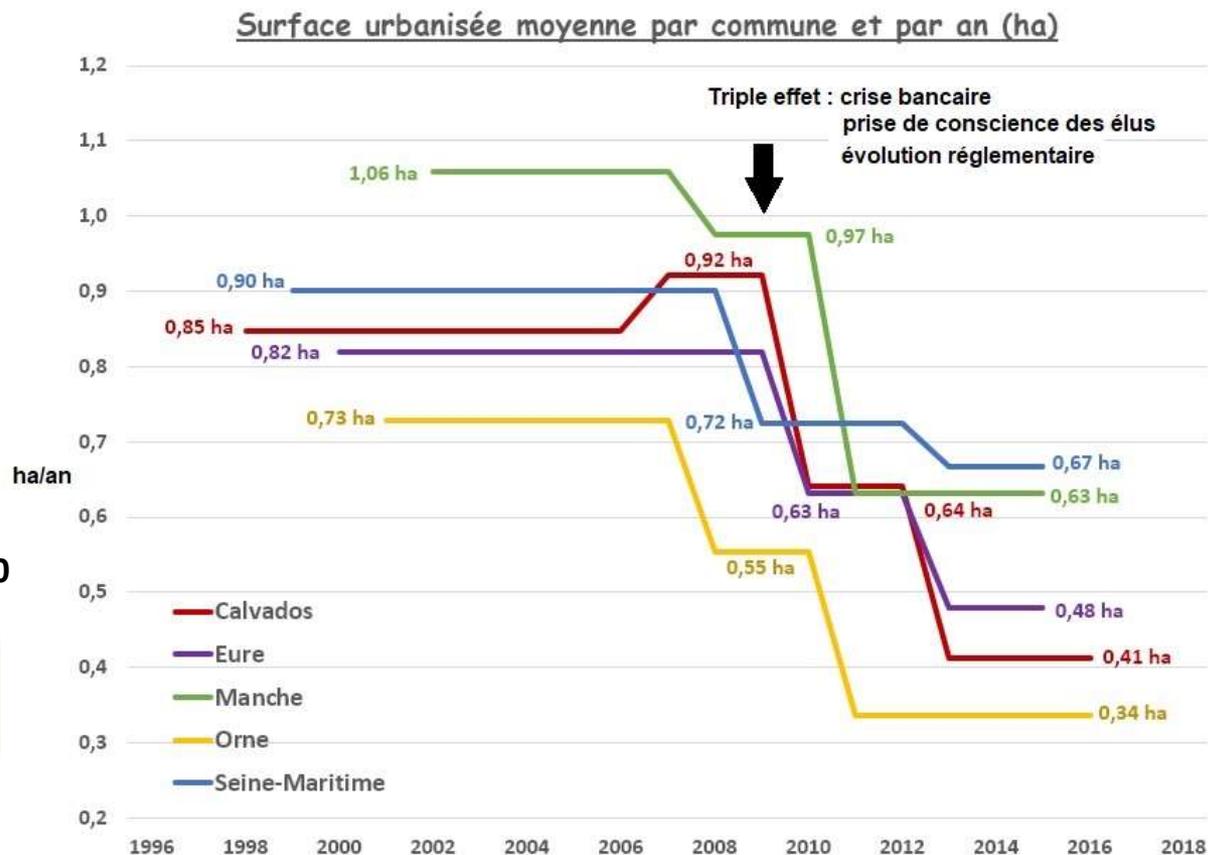
3) Résultats de la campagne de 2018

La baisse perçue en 2015 est confirmée et toujours généralisée en 2016

De 0,9 ha / commune / an en 2000 à 0,4 ha / commune / an en 2016

Chiffres clés

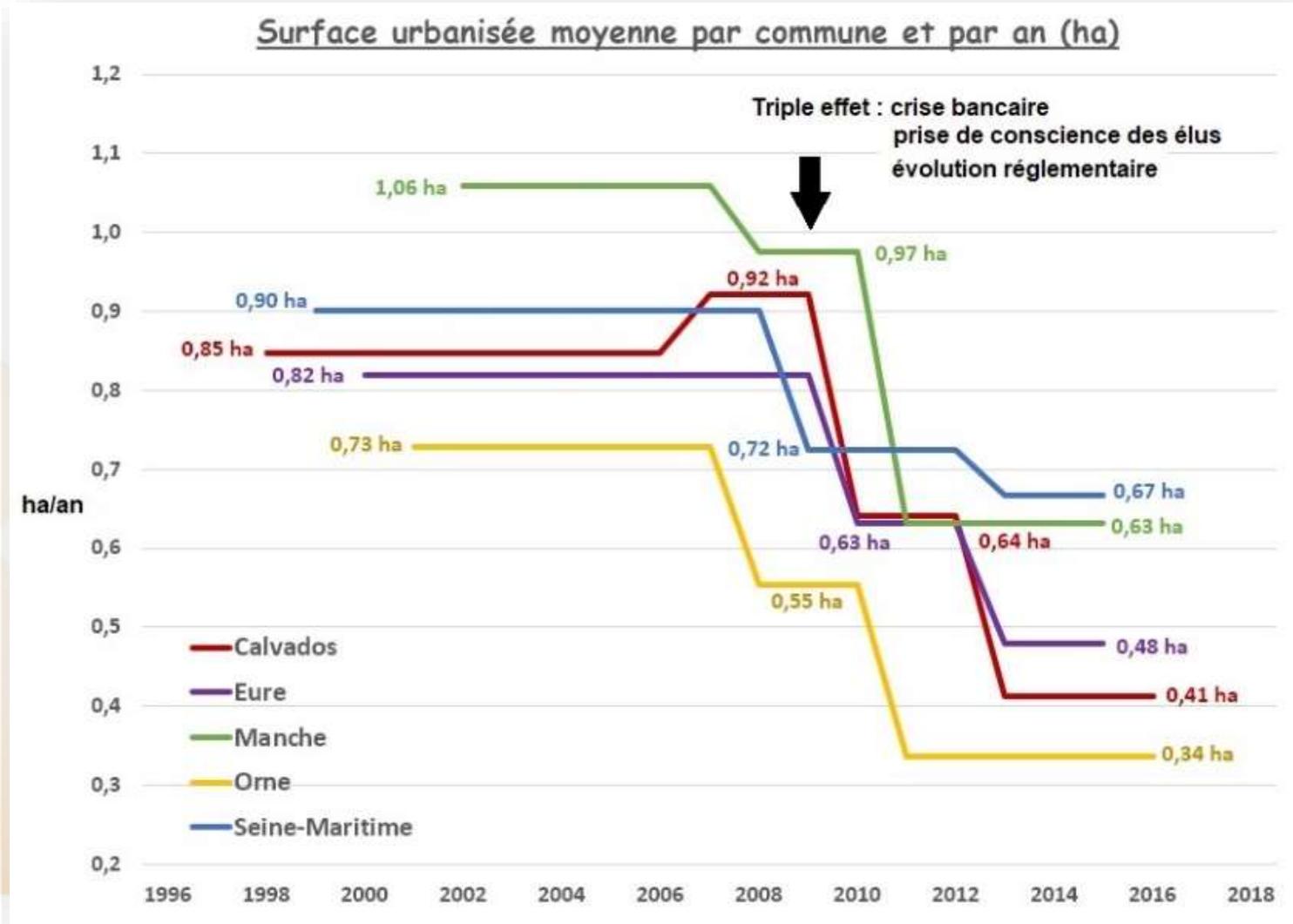
- Région Normandie
- 3 232 communes avant fusion*
- 2 990 000 ha
- 3 286 000 habitants
- **37 100 ha urbanisés depuis 2000**
- Taux d'urbanisation de 1,2% du territoire régional en 15-16 ans
- 0,8 ha / commune / an depuis 2000
- Taux d'urbanisation de 0,4% du territoire par an pendant 15 ans
- 7,5 m² / an / habitant depuis 2000



*Chiffres en cours de consolidation – prise en compte des communes avant fusion pour une analyse plus fine et mise en perspective avec des indicateurs repères connus

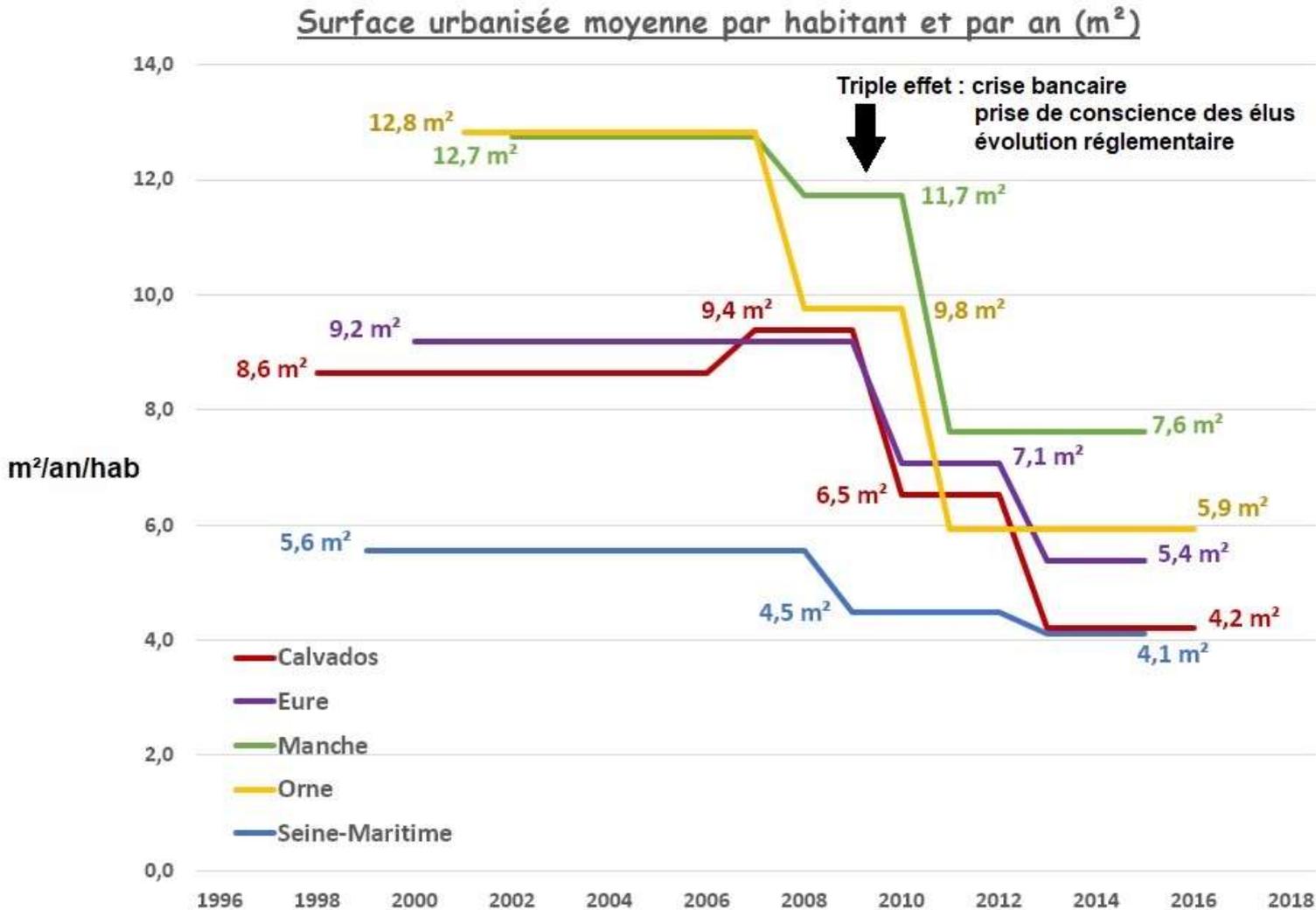
3) Résultats de la campagne de 2018

Baisse importante de consommation confirmée et généralisée



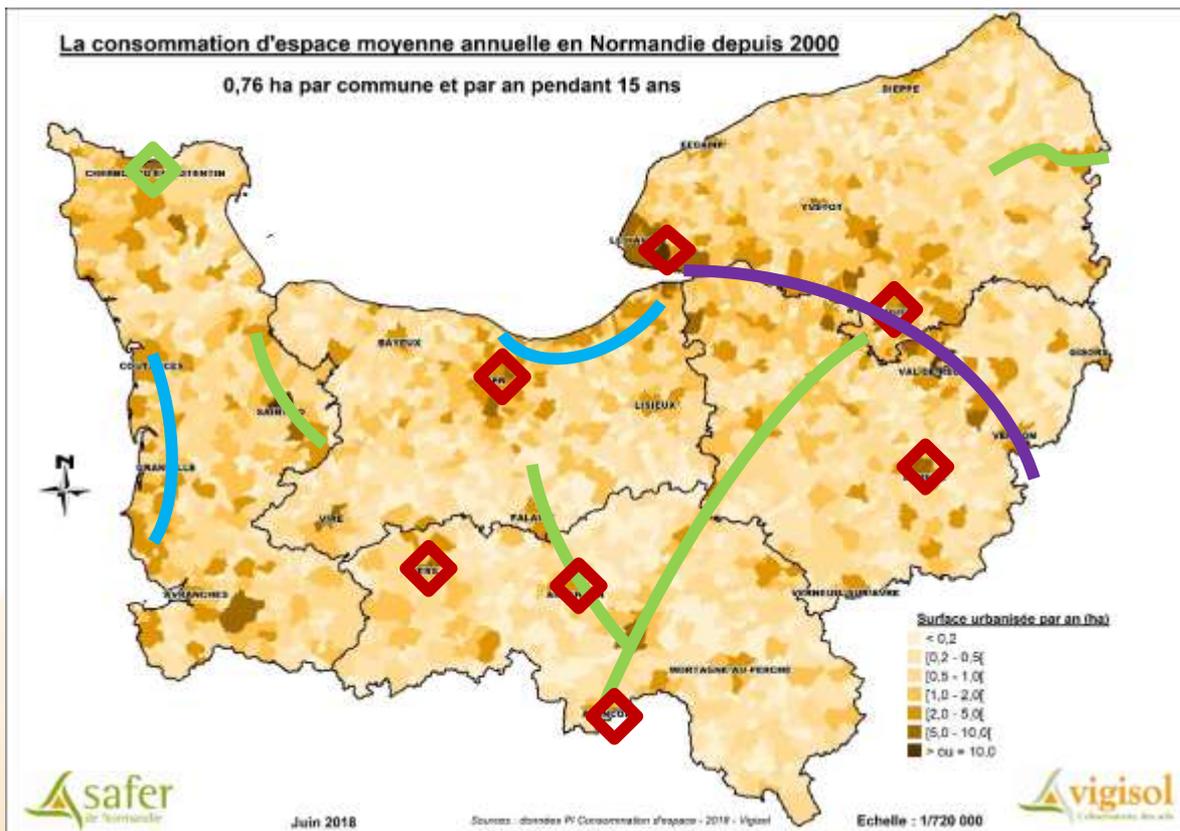
3) Résultats de la campagne de 2018

L'Orne est le moins densément peuplé, la Seine-Maritime est le plus densément peuplé



3) Résultats de la campagne de 2018

4 communes sur 5 consomment moins de 1 ha / an



Effet littoral

- De la Côte de Nacre à la Côte Fleurie
- Côte ouest de la Manche

Pôles urbains

- Caen – Bayeux – Lisieux
- Saint-Lô – Cherbourg – Avranches
- Alençon – Argentan – Flers
- Rouen – Le Havre – Dieppe
- Evreux – Val-de-Reuil – Beuzeville

Opérations routières d'ampleur

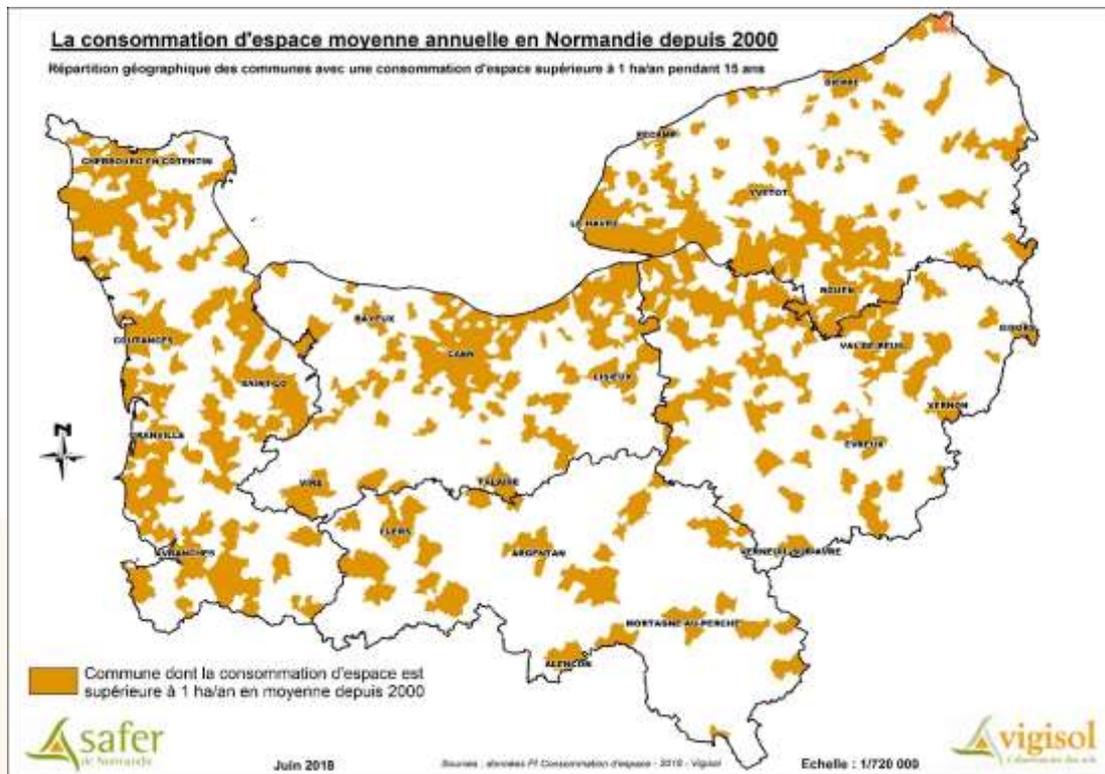
- A88 entre Sées et Falaise
- A28 entre Alençon et Rouen
- RN 174 de part et d'autre de Saint-Lô
- A29 à l'Est de la Seine-Maritime
- De nombreuses déviations

Calvados	1998-2016	515 ha/an
Eure	2000-2015	482 ha/an
Manche	2002-2015	526 ha/an
Orne	2001-2016	270 ha/an
Seine-Maritime	1999-2015	605 ha/an

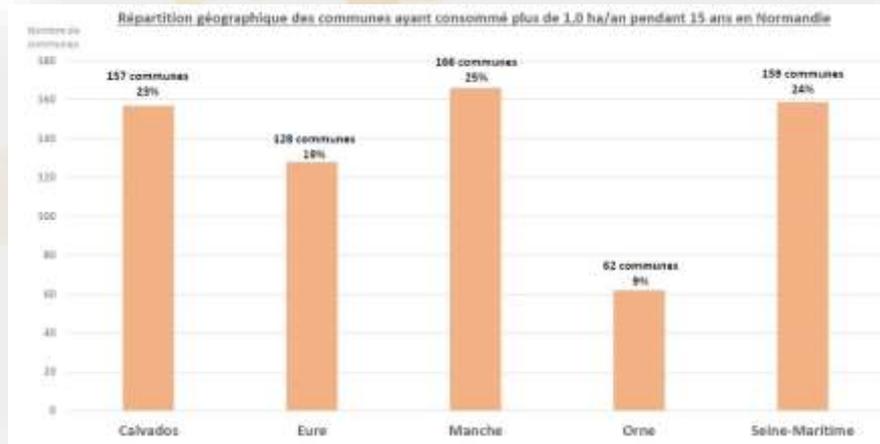
La Vallée de la Seine

- Axe stratégique de développement économique dans la Directive Territoriale d'Aménagement (2006)

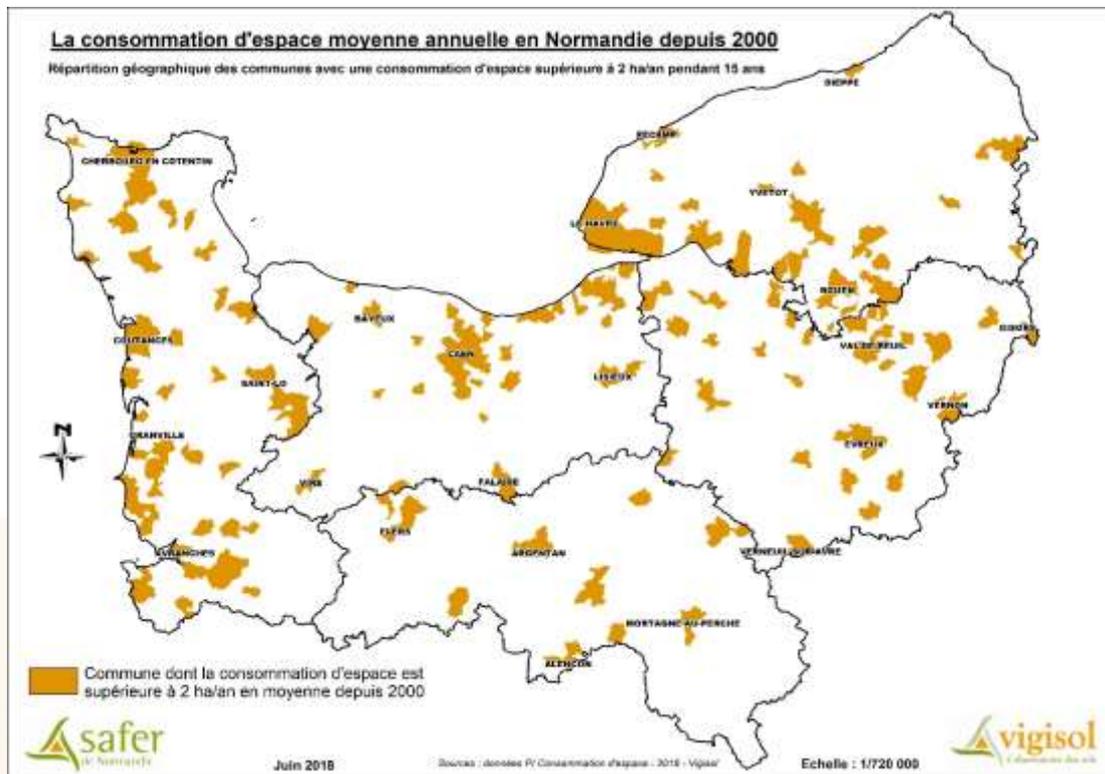
3) Résultats de la campagne de 2018



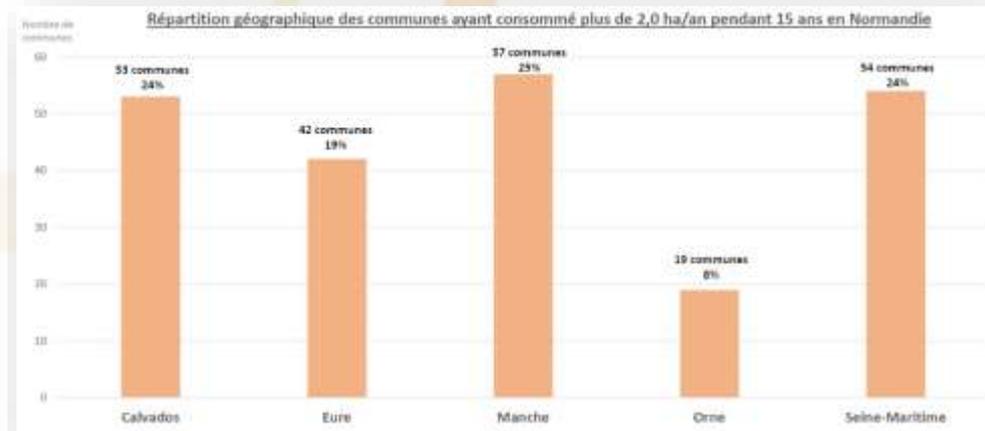
Les communes qui consomment plus d'1 ha/an depuis 2000



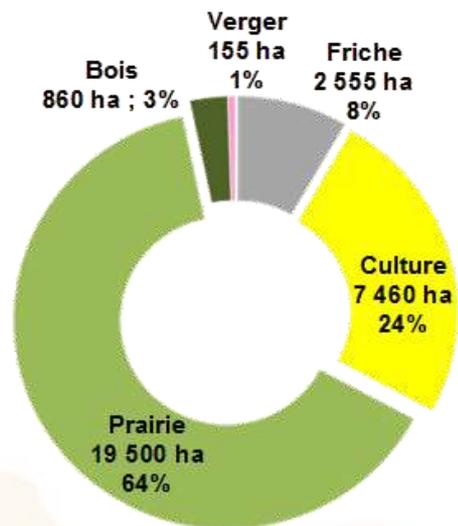
3) Résultats de la campagne de 2018



Les communes qui consomment plus de 2 ha/an depuis 2000

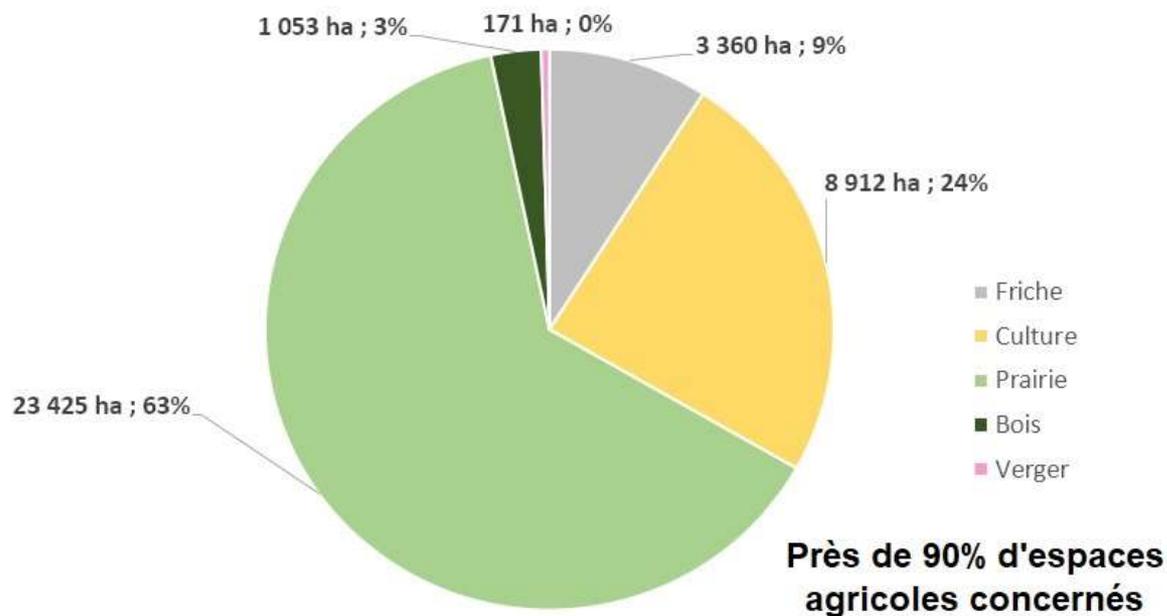


3) Résultats de la campagne de 2018

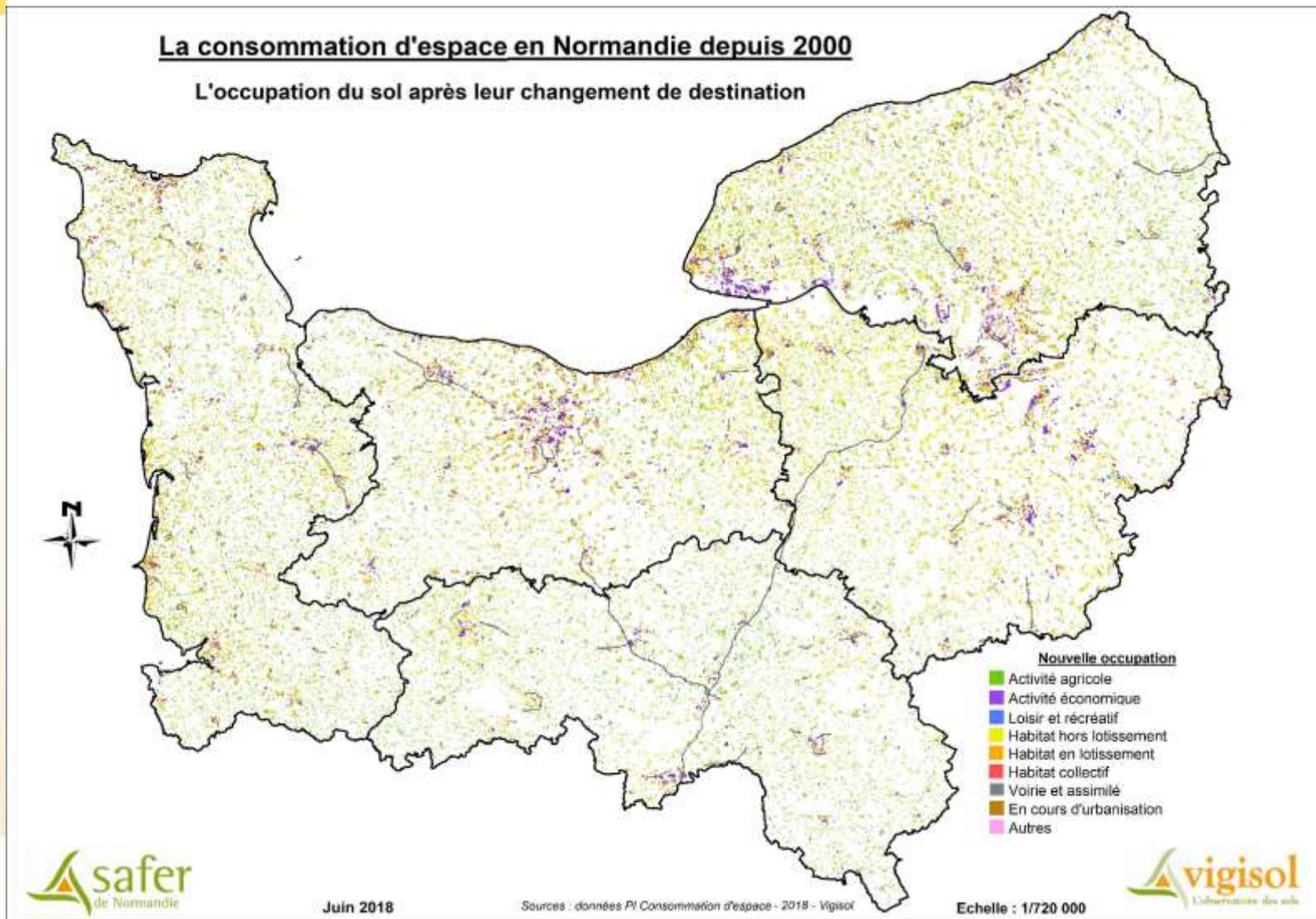


L'ancien usage des sols urbanisés entre 2000 et 2012

L'ancien usage des sols urbanisés entre 2000 et 2015 en Normandie

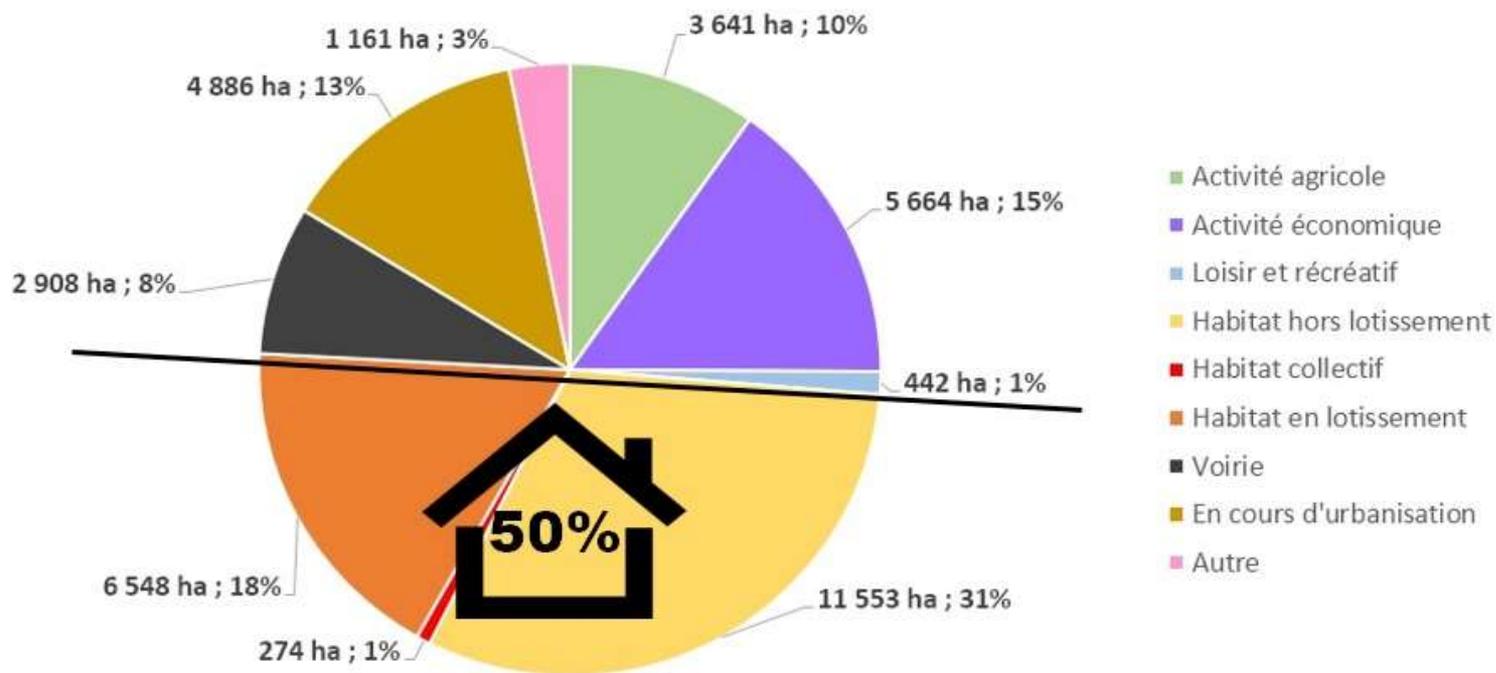


3) Résultats de la campagne de 2018



3) Résultats de la campagne de 2018

Le nouvel usage des sols urbanisés entre 2000 et 2015 en Normandie



Habitat hors lotissement



Habitat en lotissement



Activité économique



Activité agricole



Voirie

**Toujours 1 ha sur 2
consommés pour le
« besoin » de logement**

3) Résultats de la campagne de 2018



- Activité agricole
- Activité économique
- Loisir et récréatif
- Habitat hors lotissement
- Habitat collectif
- Habitat en lotissement
- Voirie
- En cours d'urbanisation
- Autre



Habitat hors lotissement



Habitat en lotissement



Activité économique



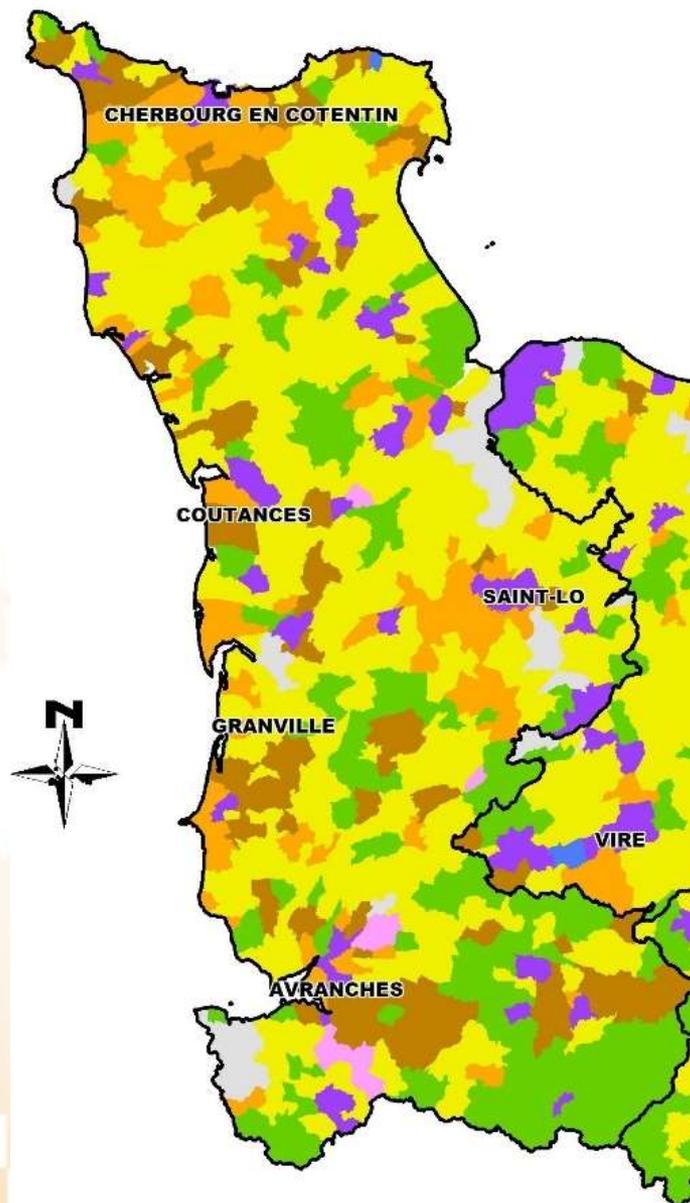
Activité agricole



Voirie

**Toujours 1 ha sur 2
consommés pour le
« besoin » de logement**

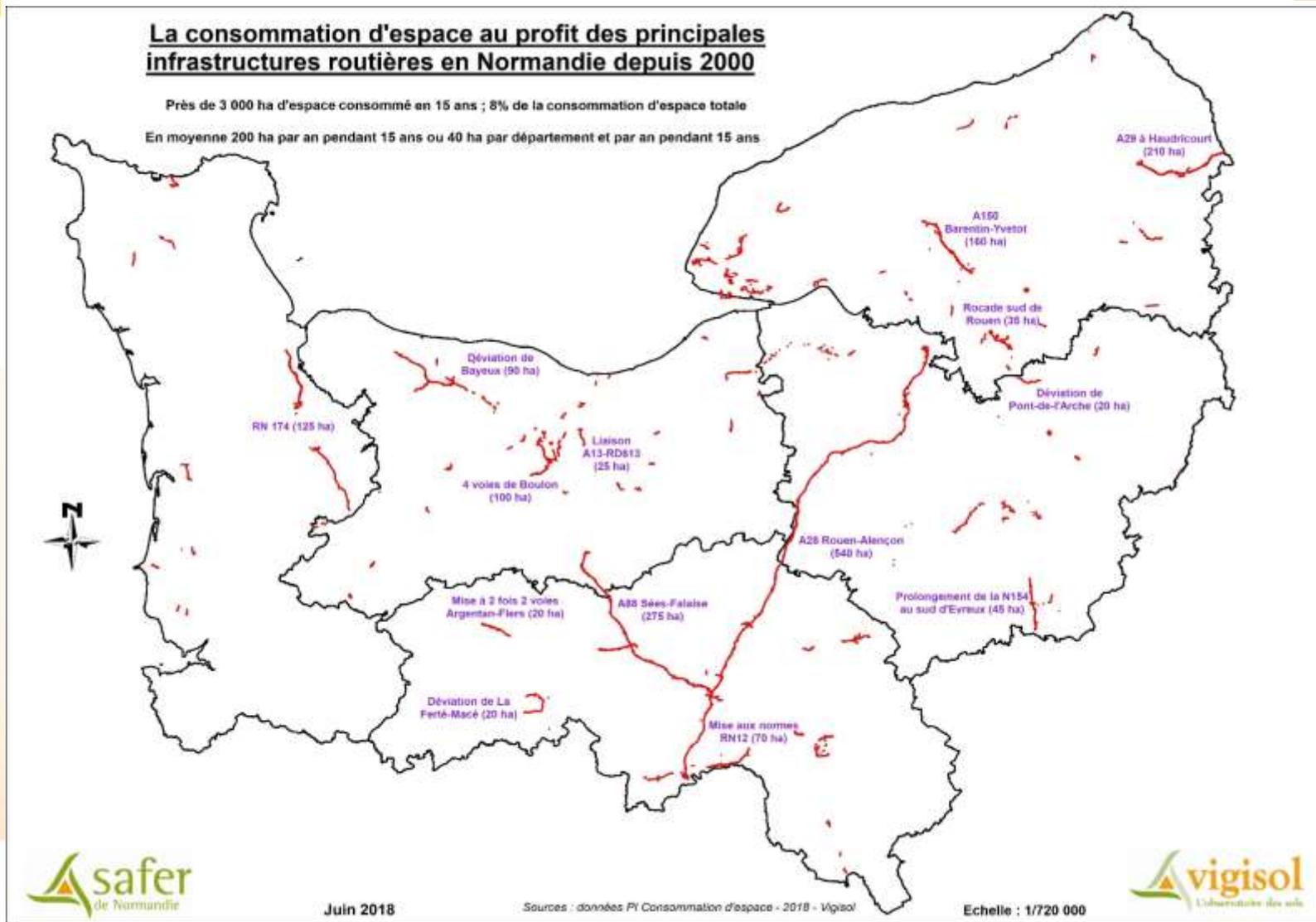
3) Résultats de la campagne de 2018



Nouvelle occupation

- Activité agricole
- Activité économique
- Loisir et récréatif
- Habitat hors lotissement
- Habitat en lotissement
- Habitat collectif
- Voirie et assimilé
- En cours d'urbanisation
- Autres

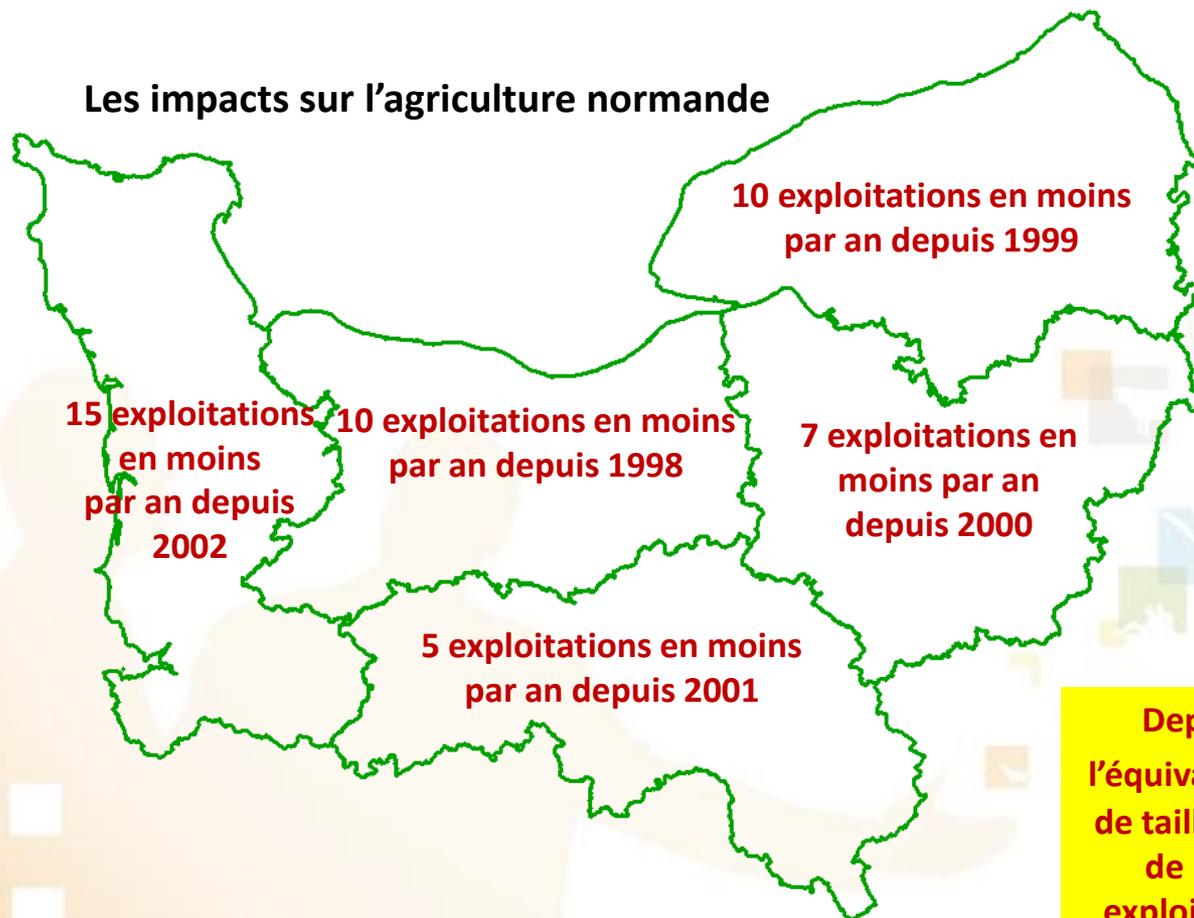
3) Résultats de la campagne de 2018



3) Résultats de la campagne de 2018

La consommation d'espace en Normandie de 2000 à 2012

Les impacts sur l'agriculture normande

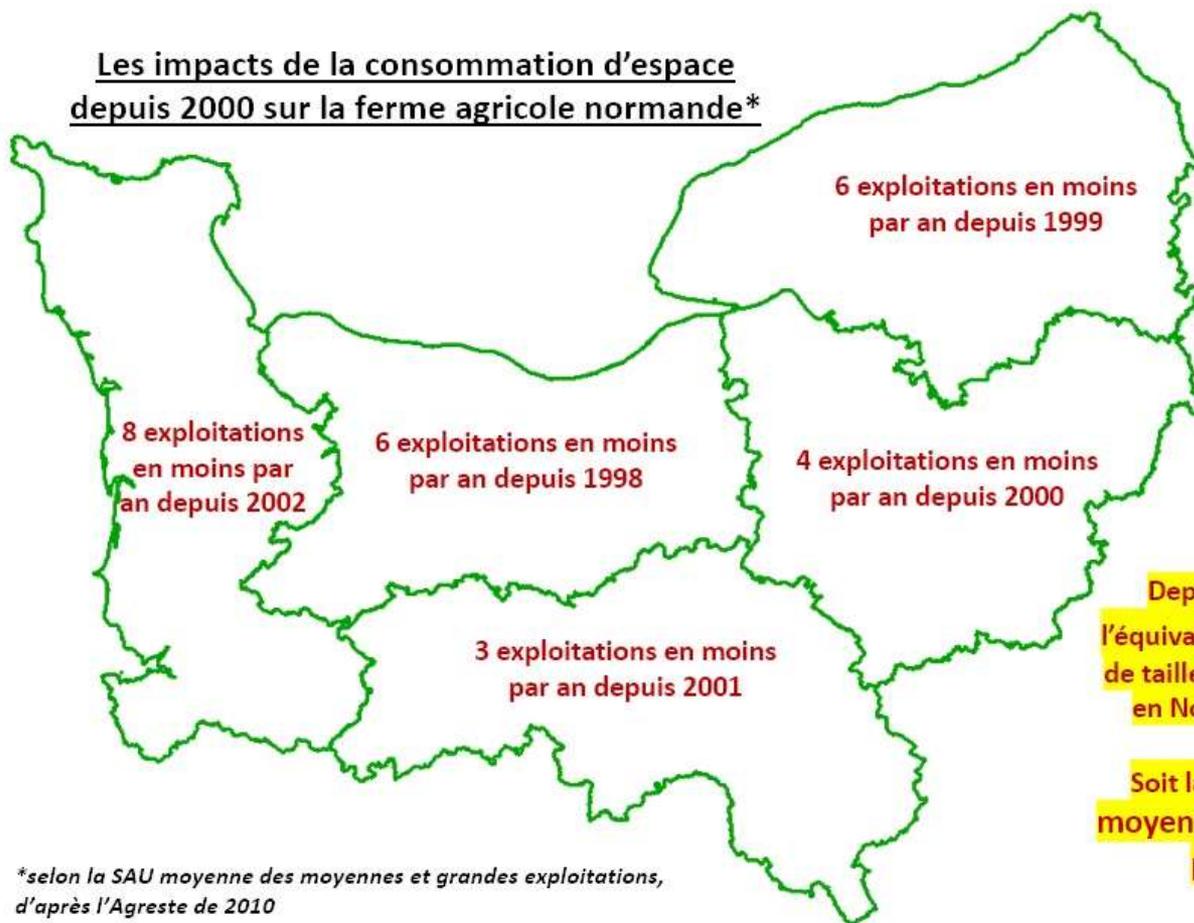


Depuis le début des années 2000, c'est l'équivalent de **50 exploitations** agricoles de taille moyenne qui disparaissent au profit de l'urbanisation chaque année, soit 1 exploitation de taille moyenne par semaine pendant 10 ans

3) Résultats de la campagne de 2018

La consommation d'espace en Normandie de 2000 à 2015

Les impacts de la consommation d'espace depuis 2000 sur la ferme agricole normande*



Les caractéristiques générales des exploitations selon leur orientation technico-économique

	Exploitations		SAU (ha)	
	2000	2010	2000	2010
Total exploitations	52 017	35 374	2 058 159	1 879 854
dont				
Céréales, oléagineux, protéagineux	3 682	3 956	267 900	351 046
Autres grandes cultures	3 157	3 150	217 962	232 076
Maraichage	369	300	5 407	4 478
Horticulture	518	418	2 677	3 239
Fruits et autres cultures permanentes	434	388	3 793	4 636
Bovins lait	11 609	7 234	684 058	592 020
Bovins viande	10 290	5 703	163 652	150 031
Bovins mixte	2 845	1 770	189 403	161 973
Ovins et caprins	4 136	2 366	17 651	12 183
Autres herbivores	5 840	4 504	70 886	69 188
Élevages hors aol	2 143	1 448	58 576	53 320
Polyculture, polyélevage	5 994	4 127	375 676	365 641

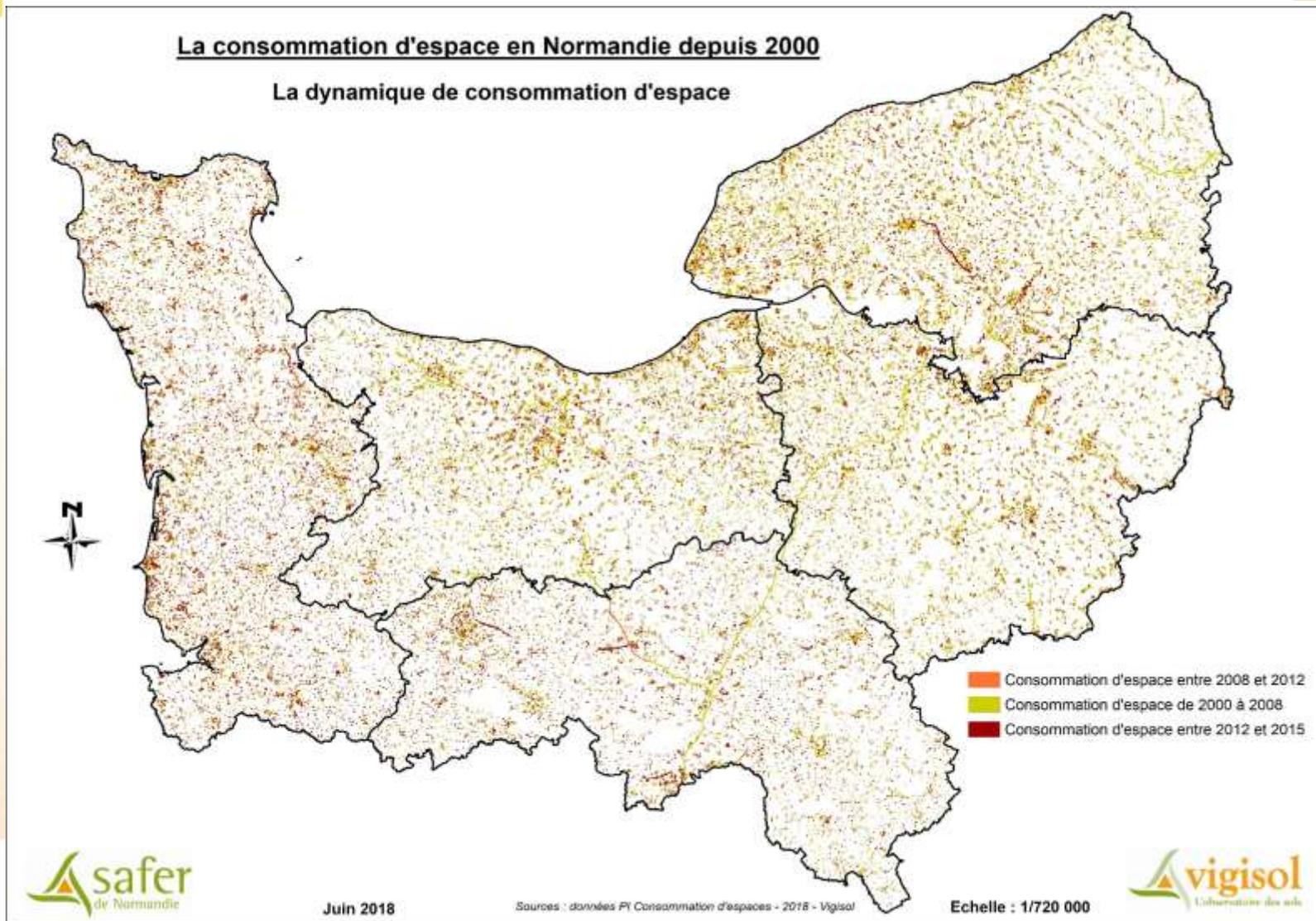


Depuis le début des années 2000, c'est l'équivalent de **27 exploitations** agricoles de taille moyenne qui disparaît chaque année en Normandie au profit de l'urbanisation

Soit la disparition d'une exploitation moyenne toutes les 2 semaines pendant plus de 15 ans en Normandie

*selon la SAU moyenne des moyennes et grandes exploitations, d'après l'Agreste de 2010

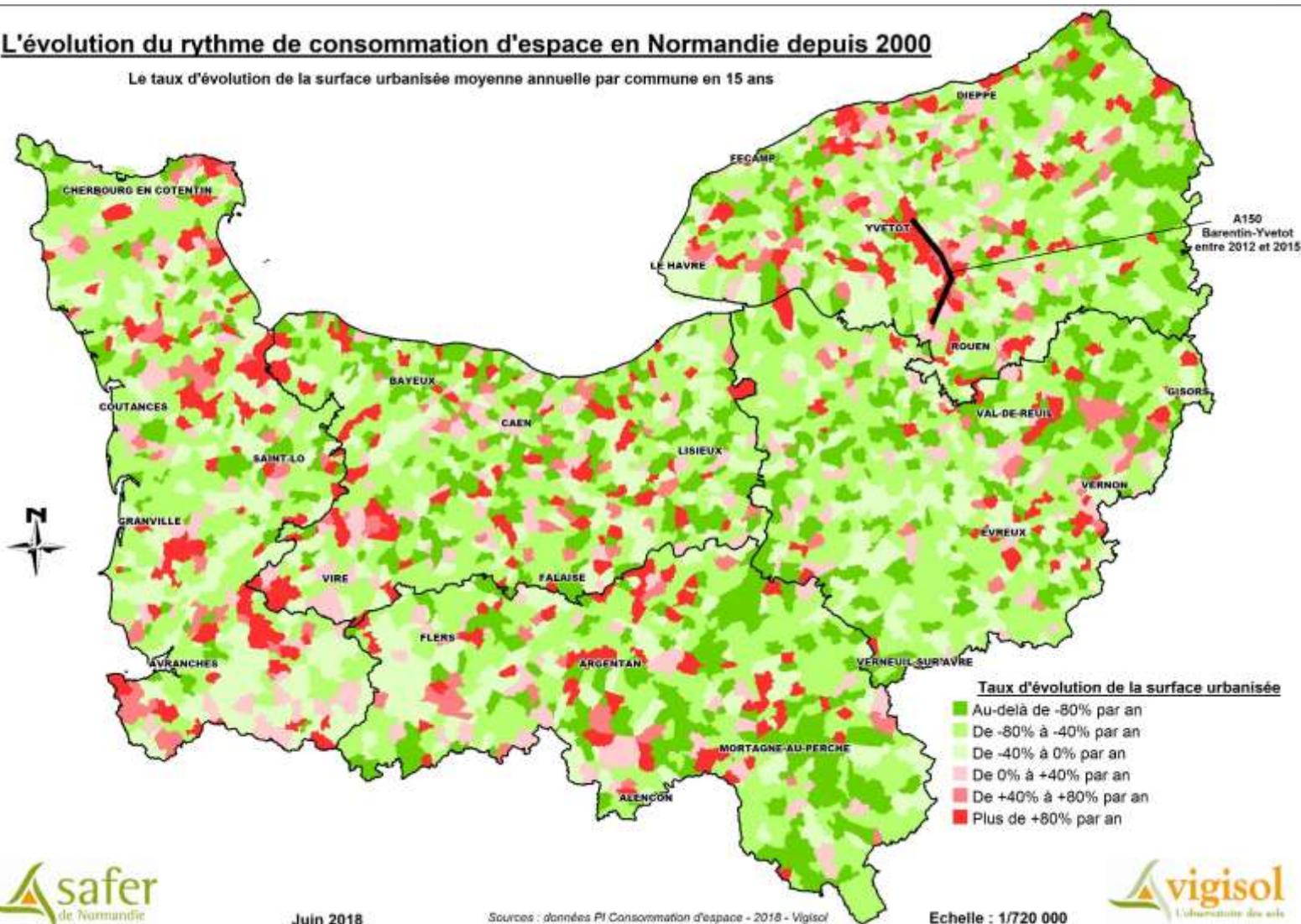
3) Résultats de la campagne de 2018



3) Résultats de la campagne de 2018

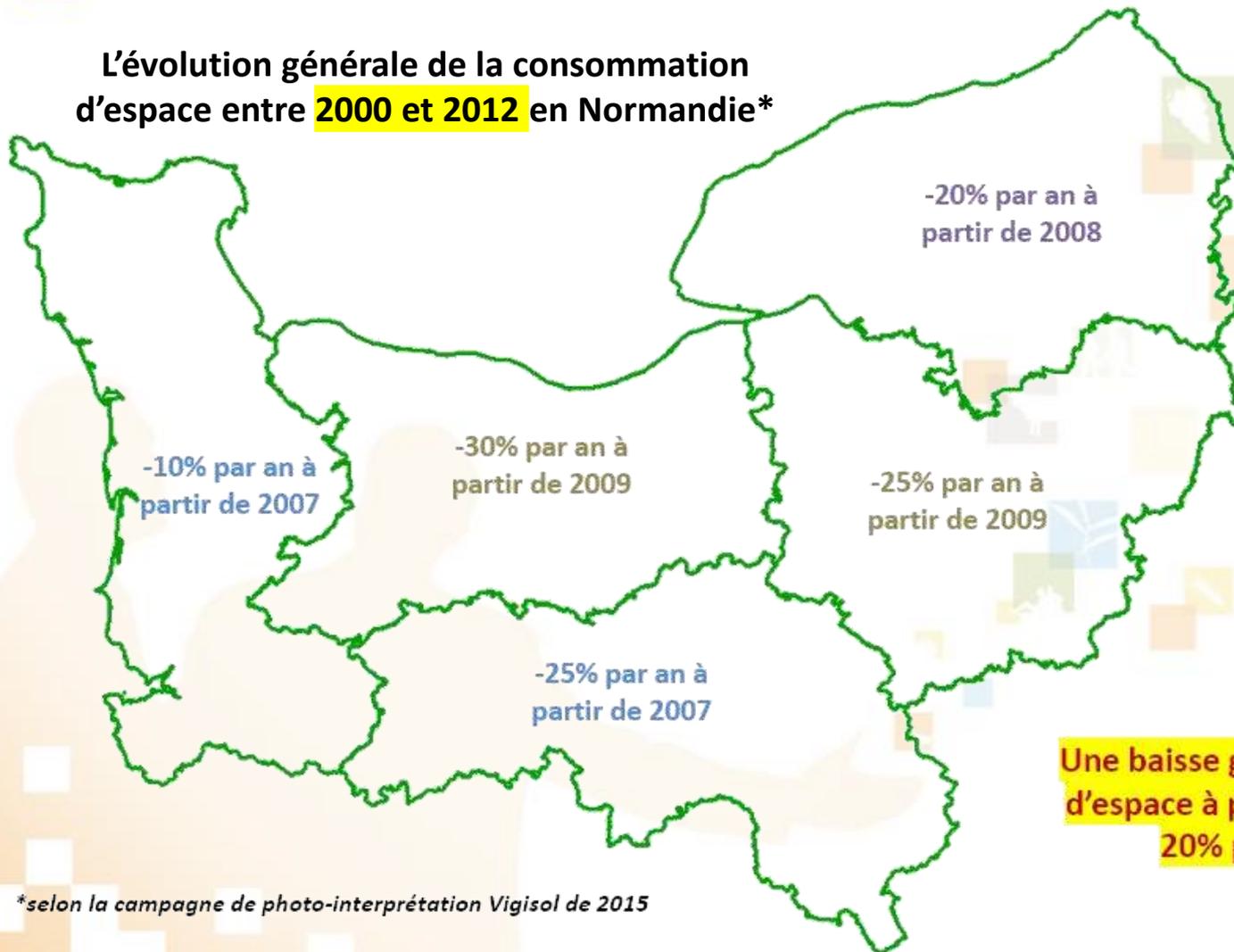
L'évolution du rythme de consommation d'espace en Normandie depuis 2000

Le taux d'évolution de la surface urbanisée moyenne annuelle par commune en 15 ans



3) Résultats de la campagne de 2018

L'évolution générale de la consommation d'espace entre 2000 et 2012 en Normandie*

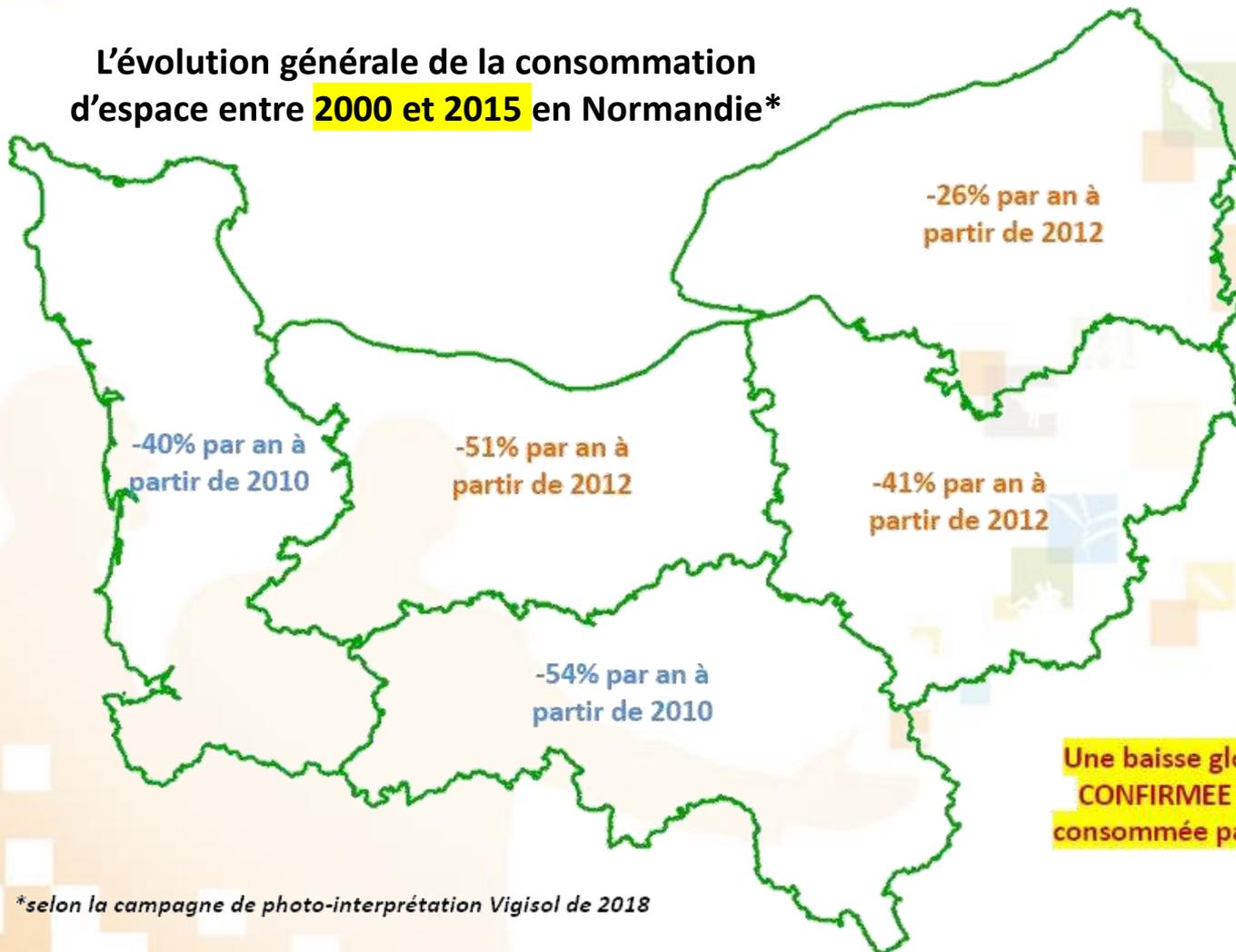


Une baisse globale de la consommation d'espace à partir de 2008, de l'ordre de 20% par an en Normandie

*selon la campagne de photo-interprétation Vigisol de 2015

3) Résultats de la campagne de 2018

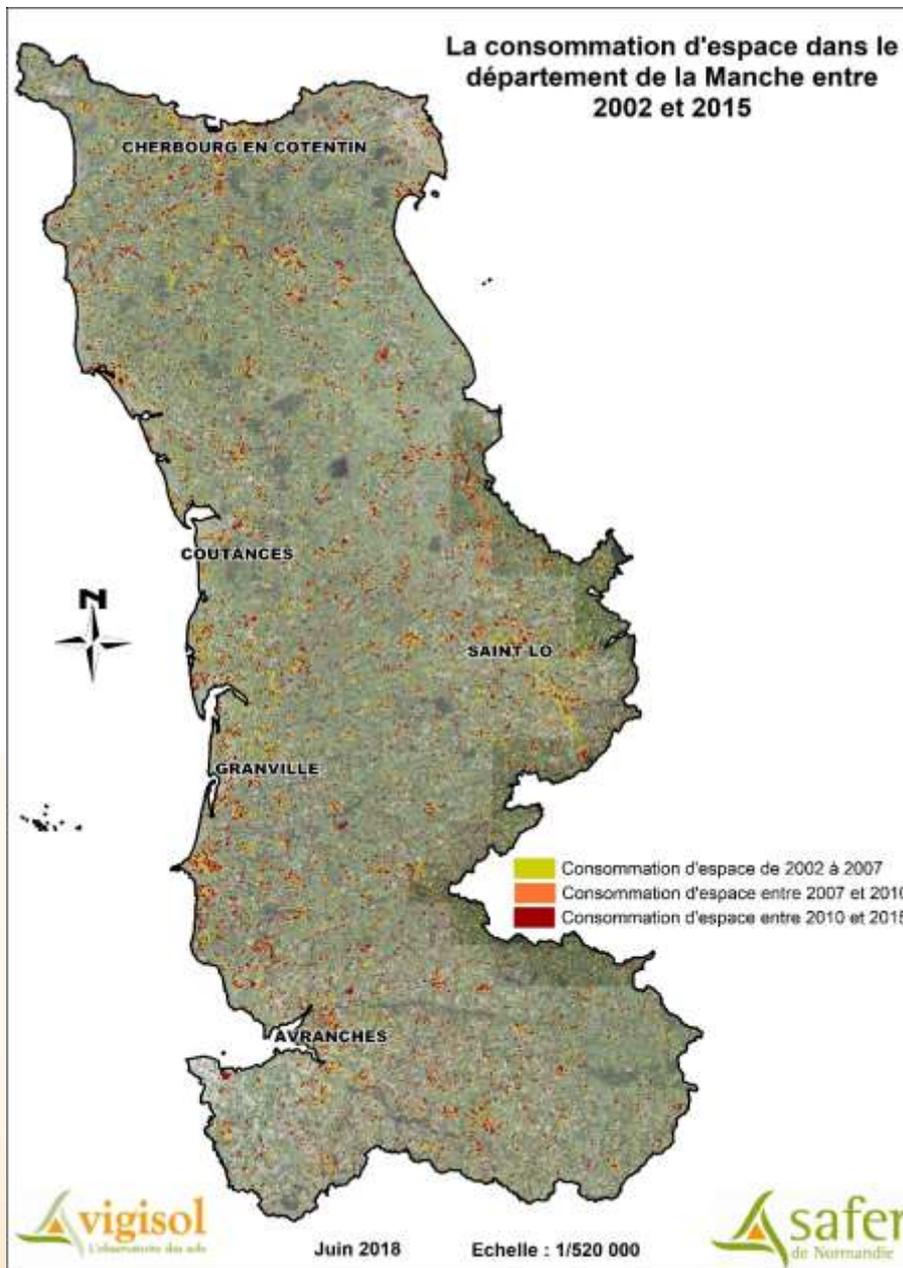
L'évolution générale de la consommation
d'espace entre **2000 et 2015** en Normandie*



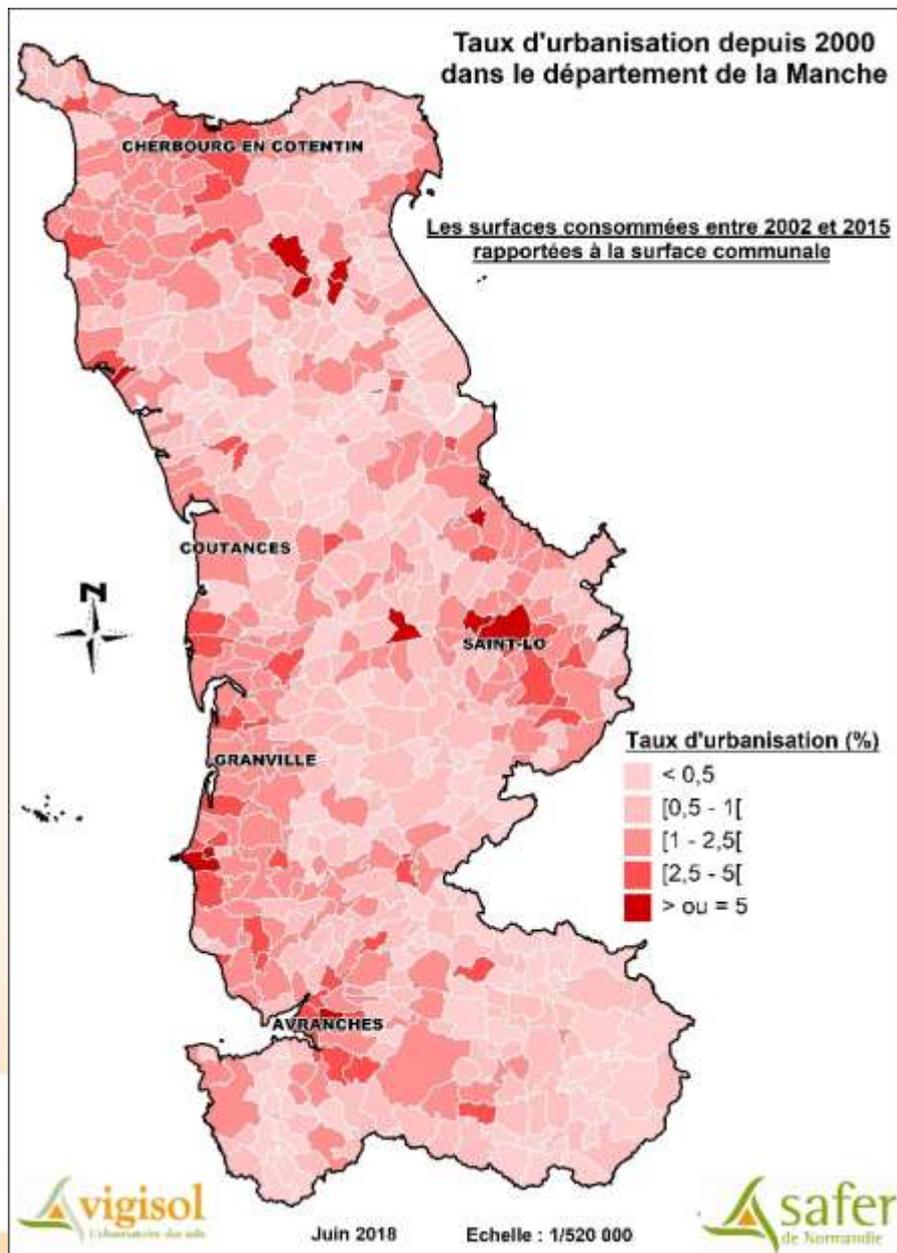
Une baisse globale de la consommation d'espace
CONFIRMÉE ET GÉNÉRALISÉE : -45% de surface
consommée par an en Normandie à partir de 2012

*selon la campagne de photo-interprétation Vigisol de 2018

3) Résultats de la campagne de 2018



3) Résultats de la campagne de 2018



Chiffres clés

- Département Manche
- 601 communes avant fusion*
- 593 400 ha
- 499 300 habitants
- **6 800 ha urbanisés depuis 2002**
- Taux d'urbanisation de 1,2% du territoire départemental en 13 ans
- 0,9 ha / commune / an depuis 2002
- 10,5 m² / an / habitant depuis 2002

2002-2007 636 ha/an

2007-2010 585 ha/an

2010-2015 380 ha/an

3) Résultats de la campagne de 2018

L'évolution des modalités d'urbanisation depuis 2000 dans la Manche



Déroulement de la présentation

- 1) Préambule : l'Association Vigisol en quelques mots
- 2) Méthodologie : programmes de photo-interprétation
- 3) Résultats de la campagne de photo-interprétation 2018
- 4) Conclusion et perspectives**

4) Conclusion et perspectives

- Vigisol, un dispositif robuste et pérenne
- Des résultats intéressants et encourageants :
 - **Baisse confirmée et généralisée de l'urbanisation**
 - Des contrastes importants en Région, des organisations et des dynamiques territoriales différentes
 - **Le logement individuel hors lotissement en continuité de l'existant, principal facteur de consommation d'espace**
 - **Presque plus de construction de logements dispersés (mitage)**
 - La consommation d'espace est plurielle (espaces de loisirs, ..., réversibilité) : des analyses complémentaires du marché foncier nécessaires
- Perspectives :
 - Consolider les données fraîchement produites
 - Approfondir l'expertise de nouveaux indicateurs (densité, mixité, ...)
 - Croiser avec d'autres données (marché foncier notifié, programme Sol 1/50 000, ...)
 - Production d'une plaquette d'information (nouvel atlas)
 - Présentation des résultats départementaux en **CDPENAF fin 2018 / début 2019**
 - Mise en place de conférences départementales sur le foncier
 - Intégrer les données dans les diagnostics de PLUi et Scot
- **Nouvel ortho régional de l'IGN en 2019 : mise à jour ?**



Vigisol : le programme de suivi par photo- interprétation de la consommation des espaces NAF en Normandie

CDPENAF DE LA MANCHE – 10 Janvier 2019

Pour tout renseignement, Service Etudes et Collectivités,

service.etudes@saferdenormandie.fr